

Service des assemblées et affaires juridiques

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi, vingt-six juin à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le jeudi vingt juin 2024 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Laurent JEANNE, Maire en exercice.

Les membres présents :

M. JEANNE, Maire.

Mme THIROUX, M. DUVAUDIER, Mme AMAR, M. CHATAUD, Mme ARRON, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. GOUPIL, Mme SAUSSEREAU, M. AKKOUCHE, Mme CARPE, M. BASTIN, M. NGANDE, Mme BENAHMED, M. PICOT, adjointes et adjoints au Maire,

M. GAUDIERE, M. LHOSTE, M. RIBEIRO conseillers municipaux délégués

Mme DUVERGER, M. BOULAY, Mme PARLOUAR, M. SLIMOVICI, Mme THEOPHILE, Mme CAPORAL, M. SOLARO, M. FAUTRE, M. LURIER, , M. MAILLER, M. SY, Mme MASMOUDI, M. TITOV, M. PESSOA GRIJO, M. SUDRE, M. FORHAN, Mme CIPRIANO conseillères municipales et conseillers municipaux

Absent(e)s et/ou excusé(e)s :

M. LATRONCHE (donne procuration à Mme AMAR), Mme MUSSOTTE-GUEDJ (à partir de 21h24) , Mme BERTRAND (à partir de 23h55), M. VIGUIE, Mme BENOLIEL (donne procuration à Mme DUVERGER),Mme SAILLAND (donne procuration Mme BENAHMED), Mme **DEGAGER-PHALANCHERE** (donne procuration à Mme SAUSSEREAU), Mme DONATIEN (donne procuration à M. BASTIN), Mme DE OLIVEIRA (donne procuration à Mme THIROUX), M. BARON, Mme NGANDE (donne procuration à Mme THEOPHILE à partir de 22h39), Mme ADOMO (donne procuration à M. SOLARO), Mme KEITA-GASSAMA (arrivée à 20h48 et repartie vers 21h53), M. TITOV, M. SY (entre 22h10 et 22h17).

HÔTEL DE VILLE - 14 RUE LOUIS TALAMONI - 94107 - CHAMPIGNY-SUR-MARNE - TEL. 01 45 16 40 00

La séance est ouverte à 20 h 30.

Monsieur le Maire

« Bien, nous allons pouvoir démarrer notre Conseil municipal. Alors comme vous avez pu le constater, on organise ce Conseil dans le gymnase Tabanelli compte tenu des élections, puisque la salle du Conseil municipal est réquisitionnée pour préparer les élections. Donc c'est la raison pour laquelle nous nous réunissons ici. Je précise donc les modalités : chacun n'a pas un micro, mais il y a un micro pour deux. On n'a pas les mêmes modalités que dans la salle du Conseil puisque, techniquement, cela ne peut pas fonctionner ici avec le système sono. Mais donc on a un micro pour deux. Normalement, c'est suffisant pour la prise de parole. Voilà ce que je voulais vous dire pour commencer.

Je vais déjà lire les procurations qui ont été données : donc Muriel DEGAGER-PHALANCHERE à Tatiana SAUSSEREAU ; Yann VIGUIÉ à Delphine BERTRAND ; Mylène BENOLIEL à Raymonde DUVERGER ; Didière DONATIEN à Wilfrid BASTIN ; Évelyne SAILLAND à Jacqueline BENAHMED ; Patrice LATRONCHE à Sophie AMAR et Cristina DE OLIVEIRA à Aurore THIROUX. Est-ce qu'il y a d'autres procurations ? Oui, Monsieur SOLARO. »

M. SOLARO

« J'ai eu Caroline ADOMO au téléphone il n'y a pas longtemps, qui a une urgence familiale, et qui a dû envoyer un mail pour une procuration. »

Monsieur le Maire

« Si vous pouvez nous le faire parvenir. »

M. SOLARO

« Oui, oui. »

Monsieur le Maire

« Je le note. Il n'y a pas de problème. Il faut nous transmettre l'information. Monsieur TITOV, non ? Pas de nouvelles ? D'accord, parfait. »

(Monsieur le Maire note que Madame ADOMO donne procuration à Monsieur SOLARO.)

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 15 mai 2024

Monsieur le Maire

« Très bien, je vous remercie. Donc on va passer à l'approbation du procès-verbal de la séance du 15 mai 2024. Est-ce qu'il y a des remarques ? Il n'y en a pas. On passe à l'approbation. Pas d'avis contraires sur ce procès-verbal ? On parle du procès-verbal. Oui si vous avez une remarque... Non ? Une abstention. »

M. MAILLER

« On n'était pas là. »

Monsieur le Maire

« Certains étaient là. Vous, vous n'étiez pas là, effectivement. Parfait. »

Liste des décisions prises par Monsieur le Maire en application de l'article I.2122-22 du Code général des collectivités territoriales

DEC24-385

Demande d'attribution de subvention d'un montant de 1 289 611 euros HT auprès de la Préfecture de la région d'Ile-de-France au titre du Fond de soutien à l'aménagement des quartiers de gare du Grand Paris Express pour le projet "Réalisation du barreau nord-sud + Traverse paysagère rue des Hauts bonne eau du pôle gare GPE Villiers Champigny Bry

DEC24-386

Demande d'attribution de subvention d'un montant de 5 000 euros TTC auprès de la métropole du Grand Paris au titre de la 3ème édition de la manifestation "Votre été au bord de l'eau avec la métropole du Grand Paris" pour le projet Big Jump.

DEC24-387 à DEC24-403

Demande de renouvellement d'une concession funéraire pour maintien d'une sépulture familiale Demande d'achat d'une concession funéraire familiale

DEC24-404

Attribution d'une aide exceptionnelle de 150 euros dans le cadre du Contrat Campinois de Réussite (CCR) pour l'achat d'un ordinateur afin de poursuivre un BTS électrotechnique

DEC24-405

Attribution d'une aide exceptionnelle de 270 euros dans le cadre du Contrat Campinois de Réussite (CCR) pour l'aide d'un projet d'échange au Canada

DEC24-406

Attribution d'une aide exceptionnelle de 600 euros dans le cadre du Contrat Campinois de Réussite (CCR) pour un projet scolaire qui aura lieu à Singapour et New York

DEC24-407

Mise à disposition de deux salles sises 2 rue Irène Joliot-Curie à Champigny-sur-Marne, à titre gratuit du collège Willy Ronis de Champigny-sur-Marne. Approbation de la convention du 1er mars 2024 au 5 juillet 2025, renouvelable annuellement par reconduction expresse, à compter du jour de la rentrée scolaire 2025 sans dépasser 4 ans à intervenir entre la Ville de Champigny-sur-Marne et le collège Willy Ronis.

DEC24-408

Contrats de cession et manifestations culturelles 2023-2024

DEC24-409 à DEC24-475

Demande de renouvellement d'une concession funéraire pour maintien d'une sépulture familiale Demande de renouvellement anticipé d'une concession funéraire pour maintien d'une sépulture familiale

Demande de renouvellement anticipé d'une concession funéraire pour maintien d'une sépulture individuelle

Demande d'achat d'une concession funéraire familiale

DEC24-476

Contrat d'ouverture d'une ligne de trésorerie à hauteur de 6 000 000 euros pour une période de 12 mois à compter du 3 juin 2024 jusqu'au 3 juin 2025 à passer avec l'établissement ARKEA

DEC24-477

Attribution d'une aide exceptionnelle de 400 euros dans le cadre du Contrat Campinois de Réussite (CCR) pour l'aide au stage de 8 semaines au Canada afin de poursuivre l'étude d'un BTS

DEC24-478

Attribution d'une aide exceptionnelle de 500 euros dans le cadre du Contrat Campinois de Réussite (CCR) pour l'aide au permis de conduire

DEC24-479

Terrain nu cadastré AT 160 d'une superficie de 2839 m², situé 46 quai Victor Hugo à Champigny-sur-Marne. Convention d'occupation précaire accordée par la SADEV 94 au profit de la commune de Champigny-sur-Marne à compter de sa date de signature jusqu'au 22 novembre 2024 et à titre gratuit

DEC24-480

Décision du Maire relative à la convention de mise à disposition du Centre de Vacances de l'Île d'Oléron entre l'ASSOCIATION VO VIETNAM - Chez Mme ROSSI-BERTHIER 24 rue de Verdun - 94500 CHAMPIGNY SUR MARNE et la Commune de Champigny-sur-Marne – 14 rue Louis Talamoni – 94500 Champigny-sur-Marne, du 26 juillet 2024 au 08 août 2024.

DEC24-481 à DEC24-498

Demande de renouvellement d'une concession funéraire pour maintien d'une sépulture familiale Demande de renouvellement anticipé d'une concession funéraire pour maintien d'une sépulture familiale

Demande de renouvellement d'une concession funéraire pour maintien d'une sépulture individuelle Demande d'achat d'une concession funéraire familiale

MARCHES PUBLICS

Marché n° 23F215 et n°23F216

Contrat avec la société Sportest

- Lot n°1 : Contrôle du matériel sportif suivant la réglementation en vigueur pour un montant maximum de 15 000 euros
- Lot n°2 : Entretien, maintenance et réparation des installations sportives couvertes pour un montant maximum de 55 000 euros

Marché n° 24A016

Contrat de traitement des matériaux contenant de l'amiante et gestion du risque plomb des établissements communaux de la ville de Champigny-sur-Marne avec la société SAS avenir déconstruction pour un montant maximum de 650 000 euros HT

Marché n° 24A102

Contrat de réaménagement du stade Léon Duprat et construction de vestiaires Lot n°7 – Eclairages extérieurs avec la société BENTIN SAS pour un montant maximum de 210 273,89 euros TTC

Marché n° 24A109

Contrat de prestation artistique avec l'auteure-illustratrice Joëlle PASSERON pour une rencontre publique, atelier créatif et dédicaces de ses œuvres lors du salon du livre illustré du 25 mai 2024

Marché n° 24A110

Contrat de prestation artistique avec la société Thoobett Editions (Kent) pour la réalisation d'une prestation musicale et dédicaces de ses œuvres lors du salon du livre illustré du 25 mai 2024.

Marché n° 24A111

Contrat de prestation artistique avec l'auteur-illustrateur Grégoire BONNE pour une rencontre publique, atelier créatif et dédicaces de ses œuvres lors du salon du livre illustré du 25 mai 2024

Marché n° 24A112

Contrat de prestation artistique avec la société L'Atelier de la Salamandre pour une rencontre publique, atelier créatif et dédicaces de ses œuvres lors du salon du livre illustré du 25 mai 2024

Marché n° 24A113

Contrat de prestation artistique l'artiste Emile ORANGE pour la proposition d'atelier participatif dédier à une pratique en famille suivi d'une performance de tuftage d'un tapis de 1m50x1m50 réalisée en live par l'artiste

Marché n°24A114

Contrat de prestation artistique avec l'auteure-illustratrice Pauline DUHAMEL pour une rencontre publique, atelier créatif et dédicaces de ses œuvres lors du salon du livre illustré du 25 mai 2024

Marché n°24A115

Contrat de prestation artistique avec l'auteure-illustratrice Pauline PERROLET pour une rencontre publique, atelier créatif et dédicaces de ses œuvres lors du salon du livre illustré du 25 mai 2024

Marché n° 24A116

Contrat de prestation artistique avec l'auteur-illustrateur Baptiste PAGANI pour une rencontre publique, atelier créatif et dédicaces de ses œuvres lors du salon du livre illustré du 25 mai 2024

Marché n° 24F014

Contrat de nettoiement de voirie (trottoirs, caniveaux et vidage des corbeilles) de la ville de Champigny-sur-Marne avec la société Nicollin SAS pour un montant maximum de 220 000 euros HT

Monsieur le Maire

« Donc vous avez eu communication des arrêtés que j'ai été amené à prendre entre les deux séances. Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, bonsoir Monsieur le Maire, bonsoir chers collègues, Comme à l'accoutumée, des petites questions puisque, malheureusement, les informations ne figurent pas.

Décision 24-408 : contrat de cession et manifestations culturelles 2023-2024. Je voudrais savoir de quoi il s'agit et le montant.

Décision 24-476 : contrat d'ouverture d'une ligne de trésorerie. À quoi sert-elle ?

Décision 24-479 : le terrain nu AT160, quel est l'objet de cette mise à disposition ? Pour quoi faire, en fait ?

Décision 24-480 : il y a eu la mise à disposition pour l'association VO VIETNAM, donc je voudrais savoir si c'est à titre gratuit ou à titre onéreux.

Le marché 23F215 et 23F216 : contrôle du matériel sportif, entretien, maintenance et réparation des installations sportives, de quels équipements il s'agit ? Quels sont les équipements qui sont concernés ?

Contrat de traitement de matériaux contenant de l'amiante, c'est le marché 24A016, quels sont les établissements communaux concernés ?

Contrat de prestation artistique avec l'auteur illustratrice, c'est la 24A109, quel en est le montant ? Et pareil pour la A110, A111, A112, A113 qui sont également des contrats de prestation artistique. D'ailleurs cela va jusqu'à la 116. Donc même question.

Ensuite le marché F014 concernant le contrat de nettoyage de voirie. Ben je voudrais savoir quels sont en gros les conditions de ce marché, et notamment donc le nettoyage : est-ce que c'est sur toute la commune ou sur certains territoires uniquement ? »

Monsieur le Maire

« Très bien. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Alors j'ai oublié de désigner un secrétaire de séance. Je propose Yohann PICOT. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Il n'y en a pas. Donc Yohann PICOT sera notre secrétaire de séance.

Alors pour les questions que vous avez posées, bien. Sur la 408, il n'y a pas de montant puisque c'est la délégation que je donne à Patrice LATRONCHE pour signer les conventions culturelles.

À quoi sert une ligne de trésorerie de 6 M € ? Eh bien elle sert à assurer la trésorerie courante.

Concernant la 479, c'est le terrain qui est à côté, enfin vous avez l'adresse, 46, quai Victor-Hugo. Tout le monde le connaît. Il est utilisé de façon systématique, que ce soit dans le cadre de Champigny plage ou de la Foire au Troc et au Cochon, et donc c'est bien dans ce cadre-là qu'on renouvelle la convention précaire d'occupation avec la SADEV.

Concernant VO VIETNAM, c'est bien une convention gratuite.

Concernant le marché F 215, c'est l'ensemble des équipements sportifs qui rentrent dans le périmètre, le contrôle réglementaire.

Concernant le contrat sur le désamiantage, je ne peux pas vous donner les bâtiments qui sont concernés, c'est un marché avec une enveloppe maximale et, à chaque fois que l'on a des besoins, notamment sur des phases de traitement de démolition, eh bien on passe par le biais de ce marché.

Concernant les différents points, vous avez demandé pour les contrats d'artistes, c'est pour tous un montant forfaitaire de 500 €. C'était dans le cadre du Salon du livre illustré qui a connu un magnifique succès puisque, sur l'après-midi du 25 mai, nous avons eu près de 2000 personnes qui sont venues et qui ont profité de cette nouvelle programmation qui a rencontré véritablement un succès exceptionnel.

Concernant le contrat de nettoiement de voirie avec la société Nicollin, vous avez toutes les informations. Vous faites partie de la commission d'appel d'offres. Le marché est passé en appel d'offres, donc je vous renvoie aux détails du marché. C'est un marché qui existait déjà auparavant, qui vise à traiter essentiellement les grands axes sur les phases de week-end où les agents de la Ville ne travaillent pas. Voilà. Je vous ai apporté toutes les réponses aux différentes questions. S'il n'y a pas d'autres questions, on va pouvoir passer à l'ordre du jour. »

Compte de gestion du budget principal Ville présenté par le receveur municipal pour l'exercice 2023

Monsieur le Maire

« Donc, ordre du jour, premier point : David SLIMOVICI pour le compte de gestion du budget principal de la Ville. »

M. SLIMOVICI

« Merci Monsieur le Maire, bonsoir à toutes et à tous. »

Monsieur le Maire

« Juste une précision : quand vous avez fini de parler, Monsieur MAILLER, comme pour tout le monde, on coupe le micro. »

M. MAILLER

« Ah pardon, excusez-moi. »

Monsieur le Maire

« Merci. »

M. SLIMOVICI

« Donc la délibération porte sur le compte de gestion du budget principal de la Ville présenté par le receveur municipal pour l'exercice 2023. Il est donc demandé au Conseil municipal d'approuver ce compte de gestion dont les résultats sont donnés dans le rapport avec en section de fonctionnement, en recettes de l'exercice 140 077 461 €, en dépenses 132 554 000 €, soit un résultat pour 2023 à 17 522 000. Je « l'approxime » un petit peu. Avec le résultat antérieur reporté de 5 670 000 €, on a un résultat de clôture 2023 de 13 192 000 € en section de fonctionnement, tandis qu'en section d'investissement, les recettes étant de 38 811 000 €, les dépenses de 39 300 000 €, on a un résultat négatif de 488 100 €, mais en reportant les résultats antérieurs qui sont de 6 821 000€, on a un résultat de clôture 2023 de 6 333 000 €.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des présents de la 1^{re}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e et 6^e commission. »

Monsieur le Maire

« C'est-à-dire de toutes les commissions. Merci, parfait. Est-ce qu'il y a des questions, des interventions sur ce point ? Il n'y en a pas. On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Qui est pour ? Donc le compte de gestion est adopté, je vous remercie. »

à l'unanimité

2) Élection du président de séance lors du vote du compte administratif 2023

Monsieur le Maire

« Point numéro 2 : donc c'est l'élection du président de séance lors du vote du compte administratif 2023. Donc je propose qu'Aurore THIROUX préside pendant le vote du compte administratif. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des votes pour ? Donc c'est adopté à l'unanimité. Donc Aurore THIROUX présidera pendant le point numéro 3.

Avant d'aborder le point numéro 3, puisque je ne pourrai pas participer au débat, je sortirai pendant la phase de vote, je voudrais apporter deux éléments de précision : le premier pour répondre à Monsieur MAILLER qui nous a envoyé un petit courrier ce week-end, un petit mail pour me demander des informations concernant le compte administratif. Je lui réponds sur ce plan. Vous demandiez à avoir les redevances perçues en 2023 par la commune dans le cadre des frais de salles des équipements sportifs de la liste des associations ayant bénéficié de ces prêts, en précisant le nombre de manifestations organisées avec le prêt de salle, les équipements, le montant payé pour chacune de ces mises à disposition, ce qui est un très gros travail et vous nous exigez ça, je dis bien « exigez » parce que le ton est à l'exigence dans votre mail, pour hier. Alors, bien évidemment, vous n'avez pas reçu de réponse. Il ne vous aura pas échappé, compte tenu de vos fonctions par ailleurs, je pense que vous devez être informé qu'il y a des élections et que les services sont mobilisés sur beaucoup de choses actuellement, et qu'il était un peu difficile de préparer tout cela. Par ailleurs, si vous étiez venu notamment en commission, parce que c'est l'objectif de poser les questions en commission, vous auriez pu le faire mais, à la dernière commission préparatoire à ce Conseil municipal, vous n'êtes pas venu, comme au précédent d'ailleurs, en prétextant un problème dans les transports. Donc je vous invite vraiment à poser des questions au moment des commissions. C'est aussi fait pour cela, et cela nous permet, en tout cas pour les services, de préparer les réponses. Donc on vous fournira les éléments par la suite mais, pour l'instant, l'objectif est véritablement de venir aux commissions préparatoires et de poser des questions.

Pour l'autre point que vous avez mentionné, j'aurai l'occasion de vous y répondre quand on sera à ce point-là.

Dernier élément de précision : je voulais vraiment remercier l'ensemble des services, et en particulier la direction financière, qui a fait un gros travail pour préparer ce compte administratif. C'était d'autant plus compliqué que le directeur des finances est parti en retraite. On lui souhaite une excellente retraite. Donc je voulais remercier en particulier l'ensemble des services, la directrice générale adjointe en charge des finances et Sophie AMAR pour le travail qui a été fait pour faire en sorte que l'on soit dans les temps pour vous présenter ce compte administratif. Je passe la présidence à Aurore THIROUX. »

à l'unanimité

3) Compte administratif de l'exercice 2023 pour le budget principal de la Ville

Mme THIROUX

« Merci Monsieur le Maire. Je vais donc donner la parole à Sophie AMAR pour la présentation. »

Mme AMAR

« Bonsoir à tous. Je partage les remerciements de Monsieur le Maire avec une pensée particulière pour le service des finances et Madame ALBERT qui s'est beaucoup investie en raison du départ à la retraite de M. THIEBAUT.

Comme vous le savez, depuis juillet 2020, nous nous sommes engagés à maîtriser l'évolution des dépenses de fonctionnement afin de maximiser l'investissement soutenable au profit des Campinois. Le compte administratif 2023 est, une fois de plus, l'illustration de ces engagements malgré, entre autres, l'impact de la hausse générale des prix et de la valeur du point d'indice. Ainsi comme le démontre le compte administratif 2023, et comme l'a confirmé l'étude financière réalisée par la direction générale des finances publiques, notre capacité d'autofinancement connaît une hausse significative par rapport à 2022, avec une progression de 15,4 % et excède nettement la moyenne de la strate départementale. Par ailleurs, la restauration de nos capacités d'autofinancement avait été amorcée dès 2021. Cette évolution plus que positive en 2023 s'explique par une augmentation des recettes réelles de fonctionnement (+5 %) supérieure à celle des dépenses contenues à +3 %. La commune dispose ainsi d'une importante ressource lui permettant de faire les nombreux investissements prévus et en cours de réalisation. En effet, le compte administratif 2023 prouve l'engagement réalisé en matière d'investissement, avec des dépenses d'équipement encore supérieure à la moyenne de la strate en 2023, avec 26,9 M € réalisés, soit 346 € par habitant contre 202 € par habitant en moyenne pour la strate à l'échelle départementale.

Ce compte administratif met également en valeur les efforts réalisés pour avoir recours à d'autres ressources propres pour compléter les financements des investissements avec notamment des produits de cessions d'actifs et de subventions obtenues à hauteur de 17 M €. De même, l'encours de dette a diminué de près de 22 M € depuis 2019. Ainsi, fin 2023, le montant de la dette s'établit à 113 M € contre 135 M en 2019, et la capacité de désendettement de la ville, fin 2023, est inférieure à 5 ans, soit en amélioration d'un an par rapport à 2022. À noter que ce ratio a quasiment été divisé par deux depuis 2020, où sa valeur approchait les 10 ans. Ainsi le compte administratif 2023 démontre, une fois de plus, que la situation financière de la Ville demeure saine, et même s'améliore, bien que les dépenses d'équipement soient en augmentation constante depuis 2020.

Et si vous souhaitez rentrer dans le détail des différentes sections, les principaux éléments à retenir sont les suivants : de façon plus détaillée, en termes de recettes réelles de fonctionnement, celles-ci augmentent de 5 % par rapport au compte administratif 2022. Ceci s'explique principalement par la revalorisation des bases fiscales qui permet une augmentation de 6 % des impôts et taxes, une augmentation des dotations de participation à hauteur de 8 %, notamment grâce au versement de la dotation Politique de la Ville pour la démolition et la reconstruction du groupe scolaire Henri-Bassis pour 1 568 000 €, et enfin la cession de l'ancienne cuisine centrale pour 2,3 M €.

En ce qui concerne les dépenses réelles de fonctionnement, elles évoluent à la hausse également, mais de façon moindre, à hauteur de 3 % par rapport au compte administratif 2022, et ce, pour plusieurs raisons. D'une part, les charges à caractère général diminuent de 4 % en raison notamment d'une moindre consommation sur la voirie et l'éclairage public, suite au renouvellement en cours des marchés en question. D'autre part, les charges de personnel évoluent à la hausse à hauteur de 3 %,

notamment suite a un certain nombre de mesures nationales telles que l'augmentation du point d'indice au 1^{er} juillet 2023 de 1,5 % pour une année pleine et le versement des primes Coquerel, Ségur de la santé et pouvoir d'achat. Cette hausse intègre aussi l'effet des avancements d'échelons et de grades décidés au niveau local et la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des suggestions, des expertises et des engagements professionnels.

Les subventions versées augmentent également avec une hausse, notamment de 10 %, de la subvention versée au CCAS.

Enfin les charges financières augmentent également de façon plus que considérable de compte administratif à compte administratif, puisque cette hausse s'élève à 19 %, soit 400 000 €, et ce en raison d'emprunts toxiques signés en 2006 et 2008, dont les formules de taux se sont déclenchées pour la première fois en 2023, et qu'il n'est pas possible de renégocier favorablement à ce jour.

Concernant la section d'investissement, les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 32 M €, soit un taux de réalisation global de 58 % et comprennent notamment des subventions d'investissement à hauteur de 7,6 M € dont 2,7 M au titre de la reconstruction du groupe scolaire Solomon, et 1,3 M au titre de la DSIL. Celles-ci sont ainsi en hausse de 33 % par rapport à 2022 : 1,7 M de FCTVA et 1,3 M perçu au titre de la taxe d'aménagement, des produits de cessions à hauteur de 9,4 M, l'emprunt réalisé, à savoir 10 M en 2023 contre 18 en 2022. Les dépenses réelles d'investissement se sont, elles, élevées à 54,4 M € en 2023, dont 42,2 M de dépenses d'équipement. Ces dernières sont donc en hausse constante depuis 2020.

Par ailleurs, les dépenses réelles d'investissement ont été réalisés à hauteur de 64 % par rapport au montant budgété pour 2023, et les dépenses d'équipement, qui représentent 77,6 % des dépenses réelles d'investissement, concernent notamment les acquisitions des travaux suivants : 2,8 M pour la construction du bâtiment de la police municipale, 2,5 M d'acquisitions pour la coque Verdun, 2,3 M pour les travaux en matière de réseau de voirie, 1,8 M pour la reconstruction du groupe scolaire Henri-Bassis, 1,3 M d'acquisitions pour la médiathèque du centre-ville et 1,5 M de travaux, 1 M pour les rénovations des groupes scolaires et 1 M pour l'extension du réseau THT.

À ces dépenses d'équipement s'ajoutent également 10,7 M de remboursement en capital de la dette, 1,4 M lié à une dépense budgétaire obligatoire pour avoir créé la situation d'un compte d'ajustement issu de la réforme comptable. Je vous précise que cela dure depuis trois années et que 2023 est la dernière année.

Ainsi ce compte administratif 2023 prouve la bonne santé financière de la Ville et la réalisation d'investissements en hausse constante depuis 2020, permettant ainsi de mener à bien les projets attendus par les Campinois depuis de nombreuses années, et qui sont par ailleurs en partie financés grâce à notre recherche de financements externes systématisée et tout aussi inégalée.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents dans toutes les commissions (1, 2, 3, 4, 5, 6) ; une abstention de Madame MASMOUDI-LAJNEF.

Je vous remercie. »

Mme THIROUX

« Merci. Y a-t-il des questions ou prises de parole ? Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Merci Madame la Présidente, merci Madame AMAR pour cette présentation, et merci effectivement aux services, compte tenu des conditions dans lesquelles ils ont été amenés à élaborer ce document. Monsieur le Maire, j'ai bien entendu vos remarques. J'attendais effectivement les documents, mais je pensais qu'une ville de 78 000 habitants pouvait avoir des tableaux de suivi, et je pensais que ce ne serait pas difficile de nous les transmettre. Quant à la commission, cela fait plusieurs fois qu'elle est avancée à 18 H 30, et qu'effectivement c'est difficile. Et vous oubliez de dire aussi que j'ai manifesté, à travers mon mail, ma non-participation sur le fait que vous avez rejeté les tribunes de Monsieur SY et moi-même pour retard, le retard étant que l'on devait les remettre le 14 avant minuit et nous l'avons remise le 15 à 2 h 10 du matin, alors même qu'habituellement nous avions une semaine pour les remettre et que, cette fois-ci, nous n'avions que quatre jours. Je clos cette petite parenthèse et, à l'avenir, j'essaierai de participer aux commissions, dès lors que les horaires que nous avons fixés en début de mandat sont respectés.

Concernant le budget, pardon le compte administratif, vous ne serez pas surpris que je m'inscrive en faux avec les propos de Madame AMAR qui, effectivement, attribue une très grande partie, pour ne pas dire la totalité de la situation financière de la Ville à la très bonne gestion de votre majorité. Pourquoi je dis cela ? Parce que, vous le verrez, les exemples que j'ai relevés et les questions que je vais poser, tout cela pose quand même une question, toujours la même, sur la sincérité du budget, puisque l'on verra qu'il y a des écarts quand même assez étonnants entre ce que nous avons voté enfin ce que vous avez voté - et ce qui est réalisé. Pourquoi je dis qu'il ne faut pas vous attribuer tous les lauriers ? Comme le dit très justement Madame AMAR, dans la note qui nous a été présentée, c'est une augmentation, notamment en termes de recettes, notamment de la dynamique des bases fiscales. Donc effectivement, les bases fiscales, ce n'est pas vous qui en êtes maîtres, donc a fortiori, ce n'est pas une bonne gestion que d'avoir des bases fiscales qui augmentent, puisque ce n'est pas vous qui les fixez, puisque vous n'avez pas augmenté les taux et que c'est leur évolution, entre guillemets, naturelle fixée par l'État. Donc ça, c'est la première remarque que je voulais faire.

Sur la bonne gestion, oui, effectivement, on peut parler de bonne gestion, notamment quand on regarde au chapitre 011 que vous avez annulé 2,8 M de crédit sur les charges à caractère général, donc c'est tout ce qui permet aux services de fonctionner, que vous avez par ailleurs annulé 1 M de crédit sur les charges de personnel, mais ça s'explique, puisque Madame THIROUX, vous nous aviez présenté enfin le tableau des emplois et qu'il apparaissait 150 équivalents temps plein non pourvus au moment où ce document nous avait été présenté. Donc effectivement, c'est de la bonne gestion mais, en même temps, pour ceux qui ont traversé la rue Musselburgh en venant, on voit l'état de propreté de cette rue, on voit l'état des espaces verts aussi, où effectivement, il manque du personnel un petit peu partout, et évidemment, vous avez supprimé des services : les aides à domicile notamment. Donc effectivement, c'est facile de faire de la bonne gestion quand on réduit les dépenses qui sont pourtant des dépenses nécessaires et indispensables au bien-être des Campinoises et des Campinois.

Autre petit exemple sur les questions de matériel : lorsque nous faisons des manifestations, il n'est pas rare que les gardiens, qui demandent régulièrement du papier toilette, n'en aient pas, et que ce soit nous qui soyons obligés de le fournir ; dans certains gymnases il n'y a plus d'autolaveuse, donc ils lavent tout à la serpillière, donc évidemment, l'entretien des bâtiments ne fait que se dégrader au fur et à mesure, même si je sais bien que certains bâtiments vous voulez les faire tomber, c'est peut-être une manière d'accélérer leur remplacement.

Ensuite, sur les différents éléments que vous nous avez donnés, Madame AMAR, à travers la note, vous parlez d'une importante diminution de l'endettement de la Ville. On a compris, puisque vous n'avez

pas mobilisé d'emprunt - on le verra tout à l'heure - en investissement, donc si on ne mobilise pas d'emprunt, on ne paie pas d'intérêts. Donc, effectivement, il est très probable aussi que cette courbe descendante est due au fait qu'un certain nombre d'emprunts, qui ont été contractés il y a longtemps, arrivent à leur terme et qu'effectivement, le remboursement en capital dans la section d'investissement et les intérêts diminuent naturellement. Vous nous aviez fait part, lors du vote du budget, qu'il y avait effectivement des taux variables qui augmentaient effectivement, et que donc, à partir de ce moment-là, vous n'avez pas emprunté, ce qui est plutôt je dirais raisonnable, compte tenu des temps qui courent. Donc là encore, on voit bien qu'il y a là des phénomènes qui ne sont pas des phénomènes liés à votre gestion, mais liés aussi au fait que, naturellement, un certain nombre d'emprunts arrivent à leur terme, et que donc le remboursement des intérêts disparaît. Et donc c'est ce qui vous permet aujourd'hui d'afficher un taux d'épargne relativement élevé et une capacité d'autofinancement relativement élevée. Donc je pense qu'il faut savoir raison garder et rester relativement modeste sur ce que l'on peut imputer.

Si je prends les exemples, par exemple sur les impôts et taxes, on constate quand même que c'est 4,6 M € de plus par rapport à ce que l'on avait perçu en 2022, c'est 1,6 M de plus sur les dotations et participations, donc on voit bien que ce n'est pas forcément votre gestion qui est à l'origine de cela. Si l'on prend un peu plus dans le détail, la taxe foncière, c'est plus 3 M, la taxe d'habitation, c'est plus 1,3 M. Donc voilà. On voit bien que ce ne sont quand même pas de petites sommes, et que c'est certainement pour cela que vous arrivez à dégager, vu les coupes sombres que vous avez faites dans certains budgets, plus ce phénomène de recettes qui augmentent – qui n'est pas lié à vous - que vous arriviez à avoir un certain nombre de subsides en plus, comme par exemple le FCTVA qui augmente de 250 000 €. Donc on voit bien que ce sont des phénomènes qui ne sont pas forcément liés à votre bonne gestion.

Vous avez parlé effectivement de la dotation Politique de la Ville avec la reconstruction du groupe scolaire Henri-Bassis, donc évidemment c'est un *one shot*, cela veut dire qu'après cela, il n'y en aura plus. Si l'on enlève tous ces éléments là-dessus, il n'est pas certain que votre budget arrive à l'équilibre naturellement.

J'ai quelques questions aussi à vous poser sur certaines participations qui sont en baisse, notamment les participations de l'État, puisque l'on voit qu'il y a quand même un écart de 400 000 €. Donc si vous pouvez nous donner un peu plus d'explications autres que simplement les encaissements exceptionnels liés au COVID.

Sur les produits exceptionnels, vous affichez 4 M €. Donc voilà. Cela aussi, ça fait partie d'un certain nombre de produits de cessions qui ont été comptabilisés, mais je reviendrai sur cette question des cessions. C'est-à-dire que vous équilibrez aussi le budget, notamment en vendant peut-être parfois les bijoux de famille pour pouvoir financer tout cela.

Sur d'autres questions aussi, j'aimerais comprendre la réduction de 900 000 € entre 2022 et 2023 sur les achats de goûters, à quoi est-ce que c'est dû ? Puisque, le depuis le début, je vous demande d'avoir le prix du repas, et donc impossible d'avoir une information sur ce sujet-là, compte tenu de ce que vous nous aviez donné.

Je constate aussi, par exemple sur la fourniture de petits équipements, ça peut paraître pas grandchose, que, finalement, il y a eu 60 000 € d'écart avec ce que l'on avait dépensé au CA en 2022. Je remarque aussi que, malgré tout ce que vous annoncez, les entretiens de voirie, eh bien ils sont en diminution aussi : on était à 1,3 M en 2022, en 2023, le compte administratif, c'est à peine 1 M ; la même chose sur l'entretien et les réparations de l'éclairage public, on est passés de 1,5 M à 660 000, donc 900 000 € d'écart. Donc, effectivement, à ce rythme-là, on peut facilement équilibrer un compte administratif et dégager après des résultats positifs. Mais je note encore une fois quand même que, vous l'avez tout à fait dit Madame AMAR, globalement, c'est quand même le deuxième budget d'affilée où il y a une des sections qui, sur l'exercice en cours, est déficitaire. Je vous rappelle qu'en 2022, la section de fonctionnement et la section d'investissement étaient toutes les deux déficitaires. En termes de bonne gestion, ça peut laisser un petit peu dubitatif.

Par ailleurs, concernant les subventions, les emprunts et les produits de cessions, je vois que vous avez mis en reste à réaliser 1,9 M € sur les subventions d'investissement. Donc j'aurais aimé savoir de quoi il s'agit, quels sont ces reports et quels sont ces subventions d'investissement qui, manifestement, n'ont pas été reçues et qui sont dans les restes à réaliser. Et est-ce que vous avez les notifications de l'ensemble de ces subventions et s'il était possible bien sûr d'en avoir communication ?

Concernant les recettes d'équipement, là, de la même manière, il y a un reste à réaliser que vous indiquez qui est de 1 967 000 €. Donc, là c'est un peu le même le même type de question, et là où moi j'ai quand même une grosse interrogation, parce que là, on est quand même déjà à près de 4 M de restes à réaliser, 9,3 M sur les produits de cessions. Donc là-dessus, je voudrais savoir, effectivement, est-ce que vous avez des promesses de ventes, est-ce que vous avez des actes de ventes, et quels en sont les acquéreurs ? À qui vous vendez ? Quel prix ? Puisque, a priori, si je prends le bilan des acquisitions et cessions immobilières, il n'y a que 2,3 M qui sont inscrits dans ce bilan.

Autre petite question : ça, je viens de vous les poser sur les subventions d'investissement... J'aimerais savoir aussi et j'aimerais comprendre : vous avez indiqué, lorsqu'on parle notamment des contractions d'emprunts, que vous avez mobilisé un emprunt qui a été souscrit en 2021, en expliquant que c'était parce qu'il arrivait à terme qu'il fallait absolument l'utiliser, ce qui laisse quand même penser que, en 2021, on a pris un emprunt, qui ne nous servait pas visiblement, puisqu'on ne l'a pas utilisé, on ne l'a pas mobilisé, pas plus en 2022, sauf qu'on le reporte de budget en budget, et donc, du coup, on équilibre notre budget. Avec un emprunt qui peut être, alors là, j'attendrai votre réponse pour savoir à quoi cet emprunt que vous avez mobilisé va servir, sur quelles opérations il va être affecté, parce qu'effectivement, logiquement, quand on contracte un emprunt, on le contracte l'année N parce que l'on sait que le projet va être réalisé. Il peut être mobilisé à l'année N+1, mais là, on est à l'année N+2, et les propos que vous indiquez pour justifier sa mobilisation, je vous cite : en raison de la fin de période de mobilisation possible et régularisation. Vous parlez de 6 000 € derrière. Donc, en termes de justification, c'est quand même un petit peu étonnant.

Je note aussi que vous avez inscrit dans les subventions que nous avons reçues la subvention du réseau de vidéosurveillance par la Région qui, je le rappelle, comme l'a indiqué Madame PÉCRESSE lorsqu'elle est venue inaugurer la police municipale, qu'elle remerciait l'État de ne pas avoir attaqué sa délibération visant à attribuer ce type d'aide, puisque la Région n'est pas compétente en matière de sécurité et que, logiquement, elle n'aurait jamais dû pouvoir faire cela. Mais bon, je crois que Madame PÉCRESSE, a priori, un peu comme ici, se sent autorisée à s'exonérer du cadre républicain, et notamment du cadre légal.

Globalement, est-ce que j'avais d'autres choses ? Si, je remarque quand même, par rapport à ce que je disais sur le fait que vous faites régulièrement beaucoup d'affichage, c'est le taux de réalisation. Alors vous allez me dire : il y a les problèmes, l'Ukraine, OK, il n'y a plus le COVID, donc ça, vous ne pouvez pas l'utiliser, il y a je ne sais quoi d'autre, la conjoncture, bidule, machin, les élections, ce que vous voulez... Mais en tout cas, je constate quand même que les dépenses réelles d'investissement, vous n'en avez réalisé que 64 %, ce qui est quand même faible, à mon sens. Cela veut dire que l'on écrit beaucoup, et puis après on reporte comme cela, au fur et à mesure du temps. Donc, globalement, vous comprendrez bien que, pour nous, ce compte administratif révèle la manière dont vous gérez la

Ville qui n'est, à mon sens, ni sincère ni totalement... En tout cas, lorsque vous présentez les budgets, vous faites beaucoup d'affichage et derrière, quand on regarde le taux de réalisation, c'est plus que contestable. Parce que si l'on regarde, notamment sur les immobilisations corporelles, on inscrit 46,3 M et on annule 18,1 M de crédits. Voilà mes commentaires. Donc, bien évidemment, on votera contre ce compte administratif qui, à notre sens, emmène non pas la commune vers du mieux, mais encore probablement vers des restrictions budgétaires, comme à l'échelle nationale, qui pèseront encore plus sur les Campinoises et les Campinois. »

Mme THIROUX

« Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur MAILLER, avant de redonner la parole à Madame AMAR, permettez-moi de faire quelques remarques. La première remarque, c'est sur la petite parenthèse que vous avez fait au départ, c'est sur vos absences en commissions. Vous aimez bien parler de sincérité, moi je suis très étonnée par ce que vous nous annoncez. Pour votre information, figurez-vous que vous ne l'avez peut-être pas vue, mais vous étiez dans le même bus qu'une des membres de la commission. Elle est descendue pour aller à la commission, elle était parfaitement à l'heure. Vous, vous êtes resté dedans, et vous avez envoyé un petit message au Président pour dire que vous ne pouviez pas venir à cause des problèmes de transport, n'est-ce pas Monsieur MAILLER ? Ce n'est pas tout à fait ce que vous nous avez annoncé tout à l'heure, quand même... »

M. MAILLER (hors micro)

« Je vous ai parlé de cette réunion, pas de la précédente. »

Mme THIROUX

« Ah d'accord. On parlait de vos absences, donc vos absences, c'était cette fois-ci et la fois d'avant. Donc quand vous parlez de sincérité, moi je suis quand même très, très étonnée. »

M. MAILLER (hors micro)

(Inaudible)

Mme THIROUX

« Attendez, Monsieur MAILLER, déjà on vous redonnera la parole quand nous, on aura fini. »

M. MAILLER (hors micro)

« Je peux vous répondre directement. Parce que là, vous faites une attaque personnelle, je vous réponds. »

Mme THIROUX

« Non, non, je ne vous rends pas la parole pour le moment, laissez-moi... »

M. MAILLER (hors micro)

« Monsieur JEANNE, sortez de ce corps! (Rire) »

Mme THIROUX

« Monsieur MAILLER... Écoutez, vous pouvez, ne vous en déplaise, dire que les finances, c'est grâce à vous. On ne peut faire qu'un constat : on a trouvé, à notre arrivée, des finances dégradées, et c'est

bien notre bonne gestion qui a permis de dégager cette marge de manœuvre. Je vais laisser la parole à Madame AMAR. »

M. MAILLER (hors micro)

« Excusez-moi. Je peux... »

Mme AMAR

« Non, j'ai la parole, Monsieur MAILLER, excusez-moi. J'ai la parole, j'en profite. Que vous dire ? Chacun peut lire un compte administratif en fonction de ce qu'il a envie de dire, c'est le jeu de la démocratie, mais là, j'avoue que vous battez tous les records en nous apprenant que nous n'avons pas du tout une bonne gestion, mais que si nous avons augmenté nos recettes de 5 %, c'est grâce à la revalorisation des bases fiscales et de la taxe foncière. C'est la même chose pour la France entière, ce n'est pas une exception campinoise. Ce n'est pas le village d'Astérix, Champigny ! Mais, curieusement, beaucoup de communes ont augmenté leurs taux, peut-être qu'elles gèrent moins bien que nous... Donc je n'ai pas du tout la même approche que vous. En fait, c'est parce que vous voulez dans votre discours : c'est pas vrai, on gère mal. Vous avez le droit de penser cela, mais il faudrait le démontrer un peu plus sérieusement.

Autre démonstration que vous faites : vous comparez le budget que vous qualifiez d'insincère, au motif que dans le compte administratif, au chapitre 011, on a annulé 1 M de crédit. 1 M de crédit annulé sur 28 M votés au budget : la belle affaire ! Vous nous reprochez d'être prudents. Qu'est-ce qu'il y a dans ce million annulé ? Vous avez regardé ? Nous avons, par prudence, pris un montant très conséquent pour l'énergie. Elle n'a pas augmenté autant que ce que nous aurions pu craindre. Dans l'écart, il y a effectivement des annulations de crédits pour la voirie. En début d'année 2023, comme nous avions eu des problèmes de recrutement au secteur de la voirie en 2022 et que nous avions fait appel à des prestataires extérieurs, début 2023, quand nous avons fait le budget, nous avons dit : soyons prudents. Il s'est avéré qu'il y a eu des embauches, donc nous n'avons plus eu besoin, comme en 2022, de faire appel à des prestataires, d'où l'annulation à hauteur de 400 000. Je pense que ça, c'est de la bonne gestion. Vous voyez, nous avons des opinions différentes, mais je pense qu'il est primordial pour l'assemblée que, lorsque l'on critique, on s'appuie sur un raisonnement qui tienne la route. Ensuite vous avez posé pas mal de questions. Alors pour les participations de l'État qui ont diminué, j'ai noté que vous demandez, vous êtes surpris... Bon, ben on n'a plus le COVID. Donc l'État ne participe plus, c'est ça la baisse du COVID.

Pour les subventions qui ne sont pas encore perçues par la commune, comme nous vous l'avons expliqué à maintes reprises, nous prenons en compte les subventions lorsque nous recevons l'accord de la Région, de l'État, du Département, d'un ministère, que sais-je... Nous recevons l'accord, nous en tenons compte. Mais vous savez bien comment vit l'administration française : entre l'accord et le versement, il se passe un certain temps.

Pour la majorité de vos questions, honnêtement, à mes yeux, les réponses sont dans le rapport. Donc je ne vais pas lire les 20 et quelques pages du rapport. Je vous invite à le lire, et puis après, s'il vous reste d'autres questions après lecture, de me les poser par mail, ce que vous faites apparemment assez souvent.

Eh bien écoutez peut-être que j'ai oublié quelque chose.

Et puis je voudrais conclure : quand même, il faut se rendre à l'évidence, notre compte administratif qui, je vous le rappelle, n'est pas un budget, mais la photographie de ce qui s'est passé en 2023, je comprends que vous votiez contre parce que ce n'est pas le reflet de votre programme, mais nous,

notre majorité s'efforce depuis notre élection de réaliser le programme que nous avons proposé aux Campinois dans les meilleurs temps possibles. C'est sûr que l'on ne va pas pouvoir construire une école en six mois. Il faut laisser le temps au temps. Je le répète : nous dépensons toute notre énergie à faire en sorte de ne pas augmenter les taux, et tous mes collègues sont tous les jours, Monsieur le Maire bien sûr, sur le terrain pour rendre le meilleur service possible aux Campinois. Maintenant, soit, admettons, vous n'êtes pas d'accord avec la façon dont nous procédons mais, s'il vous plaît, ne critiquez pas le compte administratif en jouant au Candide de Voltaire et en faisant croire à l'assemblée que l'on a une mauvaise gestion parce que l'on a un petit déficit une année alors que l'on a des reports complètement bénéficiaires. C'est un jeu là, c'est un jeu.

Mme THIROUX

« Merci, Sophie. Je tiens également quand même à souligner que la mauvaise gestion de l'équipe précédente a même été soulignée par les services des impôts pour l'ANRU. Donc on ne peut pas défendre ce que vous nous dites concernant l'ancienne mandature. Ce n'est pas possible. Oui, Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Madame THIROUX, alors je vous remercie de me mettre sous surveillance, et je remercie la collègue qui vous a fait part de tout cela. Et puis je pense que vous ne connaissez certainement pas autant que moi les transports en commun et qu'effectivement, quand vous avancez d'une heure à 18 h 30, et que vous êtes obligé de vous excuser, il y a des moments où vous préférez annuler puisque, de toute façon, vu la manière dont les commissions se passent, en tous les cas la mienne, elle ne dure pas plus d'un quart d'heure, et lorsque l'on pose une question autre que culturelle et sportive, on n'a pas de réponse, et on nous dit que l'on nous donnera la réponse au Conseil municipal. Donc vous m'excuserez du peu, mais je trouve un petit peu mesquin de votre part de faire ce genre de remarque puisque là, je vous parle de sincérité du budget, vous me parlez de ma sincérité, vous me mettez en cause, je trouve que cela n'a pas grand rapport, cela veut dire que vous me mettez sur un piédestal, au même titre que le compte administratif que Madame AMAR vient d'encenser et de consacrer.

Sur les questions, il y en a une à laquelle vous n'avez pas répondu, c'est sur les 15 M dont j'ai parlé tout à l'heure et qui sont en report. Et j'aimerais savoir effectivement, sur les cessions, de quoi il s'agit. Et, contrairement à ce que vous dites, un petit déficit, ce n'est pas juste une petite paille. Logiquement, on devrait arriver à l'équilibre puisque vous nous faites voter un budget avec les engagements que vous prenez, que vous actez et, en fait, on se rend compte à la fin que vous ne réalisez pas ce que vous dites. Quand vous dites que c'est juste un petit million sur 28 M, excusez-moi, je pense que, pour rencontrer pas mal d'agents des services et notamment ceux qui sont dans les équipements sportifs, ils sont tout le temps en difficulté pour obtenir un certain nombre de choses. Nos rues sont sales ; les espaces verts, n'en parlons pas. Alors je sais bien que le Bois l'Abbé et les Mordacs, c'est peut-être un petit peu loin du centre-ville, mais quand on voit ce qui est laissé sur la voie publique avec tout ce que l'on avait mis, les premières années, en plus pour nos amis de l'EPT sur, justement, notamment les encombrants, je pense qu'il y a un petit souci. Et vous voyez, là aussi, vous parlez de bonne gestion. Vous dites que vous êtes prudents, très bien. Mais les économies que vous réalisez par votre prudence, pourquoi vous ne les réinjectez pas là où il y en a besoin et là où, justement, ce serait utile ? Cela veut dire que, dans votre doctrine, vous êtes dans la même démarche que Monsieur MACRON et que tous les gens de droite : c'est de dire qu'il faut réduire au maximum les dépenses. Chercher les recettes, on voit bien qu'il y a des recettes qui ne sont pas liées à vous, et je ne vous ai pas dit qu'une partie de ce

que vous avez fait, des décisions que vous avez prises d'une part ne conduisent pas au résultat, mais j'essaie juste de relativiser en vous disant que ce n'est pas parce que vous êtes arrivés, que ça y est d'un seul coup, tout fonctionne bien. Et Madame THIROUX, vous faites comme Monsieur le Maire depuis le début, c'est-à-dire qu'en fait, c'est ce que vous avez dit tout à l'heure à Madame AMAR : vous utilisez des arguments d'autorité. Ce n'était pas bien avant, eh bien prouvez-le. Jamais vous ne prouvez rien, vous affirmez. Moi, je vous sors des chiffres, et vous essayez de décrédibiliser le fait que j'utilise des chiffres, que je vous montre des éléments qui laissent penser que... Ben oui. Vous inscrivez 48 et vous en enlevez 18, vous pensez que c'est de la bonne gestion ? Ça veut dire que vous faites croire aux gens que vous investissez à fond et, finalement, quand le compte de résultat, quand le bilan arrive, eh bien on enlève 18 M. Excusez-moi du peu, ça, ce n'est pas très sincère lors du vote du budget. Dans ce cas-là, il ne fallait pas mettre 48 M, il fallait mettre 30 M, et là, je ne vous aurais pas attaquée là-dessus, je ne vous aurais pas posé de questions. C'est facile de mettre des sommes astronomiques et puis, finalement, de ne pas les réaliser. Comme ça, vous pouvez communiquer dans votre bilan de mandat : regardez on a fait ci, on fait ça et, dans la réalité, on ne voit pas grand-chose qui sort. Voilà la conclusion de ce que je voulais dire. »

Mme THIROUX

« Je vais redonner la parole à Madame AMAR, mais je tiens quand même juste à souligner que ce que j'ai mis en avant concernant vos explications sur vos absences aux commissions, c'est juste pour mettre en avant les mensonges que vous dites... »

M. MAILLER (hors micro)

« Ce ne sont pas des mensonges. »

Mme THIROUX

« Ben si, ce sont des mensonges : vous n'étiez pas en retard puisque la personne qui était avec vous n'était pas en retard, donc ne dites pas que vous étiez en retard. »

M. MAILLER (hors micro)

« Peut-être que la personne est arrivée à l'heure parce qu'elle n'avait rien d'autre à faire et qu'elle n'avait pas besoin de repasser chez elle. »

Un élu (hors micro)

« Ce n'est pas le débat de ce soir. »

Mme THIROUX

« Non, non, non... »

M. MAILLER (hors micro)

« Non, ce n'est pas le débat de ce soir, mais, en fait, si vous en êtes réduite à ça, c'est franchement que vous êtes plus bas que terre, Madame THIROUX. Je savais qu'il y en avait d'autres dans cette majorité qui étaient comme cela. Vous êtes minables. »

Mme THIROUX

« Monsieur MAILLER, je ne vous permets pas... »

M. MAILLER (hors micro)

« Eh bien moi, je ne vous permets pas de me dire ce que vous me dites, Madame. C'est de l'insulte. »

Mme THIROUX

« C'est vrai que me dire minable, ce n'est pas une insulte ? »

M. MAILLER (hors micro)

« Non, ce sont vos propos qui sont minables. »

Mme THIROUX

« Quoi! Non, non, non. »

M. MAILLER (hors micro)

« Ce sont vos propos qui sont minables. Ils sont indignes de votre rang, Madame. »

Mme THIROUX

« Sophie AMAR. »

Mme AMAR

« Juste, je tenais à prendre la parole parce que vous revenez avec constance sur le million annulé au chapitre 11. On a donné comme consigne aux services d'être extrêmement prudents compte tenu des augmentations des fluides. Ils ont parfaitement fait le job, et là, ce soir, 26 juin, compte administratif, vous nous critiquez. Mais, en fait, j'avais cru comprendre que vous étiez un grand défenseur du service public, eh bien ce sont vos collègues de Champigny que vous êtes en train de critiquer. Pas moi, ni la majorité. Vous êtes en train de critiquer du personnel de la mairie qui a suivi, compte tenu de l'augmentation des fluides, compte tenu de ce que je vous ai expliqué pour la voirie, ils ont été prudents. Et là, je suis désolée, indirectement, vous les critiquez.

Ensuite je tiens quand même à vous rappeler que vous êtes en train de jouer sur le pourcentage réalisation investissement budget par rapport au compte administratif. Je pourrais parler du passé et vous demander de reprendre les comptes administratifs des 10 dernières années, mais ce n'est pas vraiment apprécié par vos collègues de la minorité, et je les comprends. Vous pourriez éventuellement regarder les comptes administratifs de toutes les autres communes, vous verriez comment ça se passe parce que, entre ce que l'on prévoit et ce qui arrive, il y a toujours des embûches. Mais, concrètement, qu'est-ce que voit le Campinois lambda ? Il voit que le stade Léon-Duprat va être achevé, il voit que l'école Henri-Bassis démarre très bien... »

M. FAUTRÉ (hors micro)

« Ils n'ont pas vu Solomon. »

Mme AMAR

Il voit que le centre-ville prend tournure, il voit que la médiathèque, ça démarre, et tutti quanti.

M. FAUTRÉ (hors micro)

« Ben oui, mais tout ça c'est noté. »

Mme AMAR

« Il voit que, dans les écoles, alors qu'il y avait un retard considérable, ça s'améliore, et je pourrais continuer jusqu'à minuit. Alors arrêtons le débat là, s'il vous plaît, Monsieur. »

Mme THIROUX

« Est-ce qu'il y a d'autres interventions à part vous, Monsieur MAILLER ? »

M. MAILLER (hors micro)

« Excusez-moi, vous me mettez en cause, vous permettez que je réponde... »

Mme THIROUX

« On va peut-être donner la parole à Madame KEITA. »

Mme KEITA-GASSAMA

« Bonsoir, merci Madame la Présidente, bonsoir chers collègues. Alors je voulais déjà intervenir sur le terme de bonne gestion. Je pense qu'il y a une différence de vision de ce qu'est la bonne gestion. Qu'est-ce que l'on définit par la bonne gestion ? On est dans un service public communal et l'on a l'impression, à chaque fois, que l'on veut gérer la mairie de Champigny comme si on gérait une entreprise du CAC 40. Ce que disait mon collègue, c'était très, très clair, Madame AMAR, mais cela semble difficile à comprendre. Ce n'est pas la question des agents bien évidemment, les agents se donnent, mais ils donnent ce qu'ils peuvent parce que, quand on leur retire les moyens, c'est ça la problématique : quand on ne remplace pas les départs, quand on ne donne plus envie de rester travailler à la mairie de Champigny puisque c'est ce qui se passe. La bonne gestion, donner envie de travailler, il ne faut pas oublier qu'il y a eu plusieurs départs, notamment les 7 départs dans la crèche que vous avez justifiés, Monsieur le Maire, d'une certaine façon ; 7 départs dans une seule et même crèche, enfin cela doit quand même être des indicateurs alertant, et si l'on ne s'inquiète pas, si l'on ne regarde pas et on fait comme si le problème n'existait pas, il y a quand même eu une DRH qui est partie en garde à vue, donc qu'est-ce qui se passe dans la mairie? Qu'est-ce qui se passe au sein du personnel? Il faut vraiment creuser, et en tout cas apporter des réponses. Il n'y a aucune transparence là-dessus et, en tout cas, on a des échos de la difficulté, des postes qui sont en souffrance, par exemple dans les cantines, dans la restauration scolaire. Ils semblent avoir des difficultés de recrutement. En tout cas, de la souffrance qu'il faut entendre. Et je trouve que c'est la qualité du service public qui est rendu aux Campinois. Ça, c'est une première chose. Sur la question de la bonne gestion, il n'y avait rien avant. Effectivement, quand on vous entend, on a l'impression que c'est vous qui avez tout fait : la géothermie, troisième puits, enfin il n'y avait rien avant. C'est vrai, et c'était tellement nul à Champigny que vous continuez certaines politiques de l'ancienne majorité, et que vous renommez, juste vous changez le nom, et vous vous les appropriez en disant que c'est vous qui avez mis ça en place. Mais bon, voilà, c'est le jeu, on va dire. En tout cas, les gens ne sont pas dupes ; en tout cas, les Campinois qui sont là de longue date.

il y avait aussi sur les baisses de subventions des associations, alors que l'on sait que les associations ont encore plus besoin maintenant. Il y a des associations qui sont presque au niveau du service public, donc c'est quand même parlant, quand on parle de bonne gestion, de faire ce type de choix.

La recherche des financements, ce n'est pas quelque chose de nouveau, Madame AMAR. Champigny est une Ville qui avait des difficultés financières depuis des années, et la recherche des financements, c'était quelque chose de courant. Les millions recherchés au niveau de la Politique de la Ville par

exemple, les recherches de financement. Moi, j'avais le service municipal de la jeunesse, il n'y avait pas un seul projet sans aller chercher des financements croisés, mais je voudrais rappeler que les financements croisés, ils ont été un peu mis à mal par les gouvernements de droite. La bonne gestion, comme à la Région, n'est-ce pas, les transports en commun gérés par Madame PÉCRESSE, votre amie, et la bonne gestion sur la question du logement. Aujourd'hui, les Campinois sont priés d'aller se loger ailleurs tellement le logement est devenu difficile d'accès, les F4 à 1400 €, quand il faut gagner trois fois la somme. Et donc voilà, on se demande une bonne gestion pour qui. Et je terminerai par une dernière chose sur la question de la prudence : je voudrais juste rappeler, il me semble que c'était l'année dernière, que vous aviez oublié, oublié de mettre des cotations au risque. Et, encore une fois, si c'était si catastrophique que cela les finances de la communauté, pourquoi vous avez gardé l'ancien directeur des finances de la Ville ? C'est qu'il n'est pas si mauvais que cela. »

Mme THIROUX

« Madame Keita, permettez-moi déjà de vous répondre sur les chiffres en matière de recrutement. Je pense que l'on n'a pas du tout les mêmes. Si je vous écoute, on a de moins en moins d'agents, ils partent tous... Ce n'est pas le cas. Regardez les chiffres, ce n'est pas le cas. »

Mme KEITA-GASSAMA (hors micro)

« La crèche. »

Mme THIROUX

« La crèche ? Vous parlez des 7 personnes qui sont parties à Fontenay, c'est ça ? Celles qui ont suivi Madame MALEK. Moi, ça ne me pose pas de problème, très bien. Ils ont déjà été remplacés. »

Mme KEITA-GASSAMA (hors micro)

« C'est petit de le justifier comme cela, Madame THIROUX. »

Mme THIROUX

« C'est la réalité. »

Mme KEITA-GASSAMA (hors micro)

« Cette personne très attachée... »

Mme THIROUX

« Vous soulevez la question, je vous le dis. Vous avez parlé d'une autre chose qui m'a énormément choquée, c'est la garde à vue de notre DRH. Donc là, vous vous attaquez directement aux agents, vous êtes bien d'accord ? »

Mme KEITA-GASSAMA (hors micro)

« Ce n'est pas une attaque, ce n'est pas une attaque. C'est pour dire qu'il faut regarder. »

Mme THIROUX

« C'est un agent. Notre DRH est un agent de la Ville. Donc vous laissez planer quand même un doute sur le fait qu'elle a été mise en garde à vue, qu'elle était coupable de faits de harcèlement. C'est ce que je comprends. »

Mme KEITA-GASSAMA (hors micro)

« C'est vous qui employez le terme de coupable. Ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit. »

Mme THIROUX

« Ben, vous nous parlez de sa garde à vue, alors qu'est-ce que ça veut dire ? »

Mme KEITA-GASSAMA (hors micro)

« J'ai demandé, j'ai dit justement qu'il fallait se poser des questions. »

Mme THIROUX

« Eh bien je vais vous donner des réponses puisque vous vous posez des questions. Sachez que, pour votre information, une enquête a été menée par l'ensemble des syndicats. Dans le cadre de la formation spécialisée, les trois syndicats se sont regroupés, ont fait une enquête, ont recruté un cabinet interne. Seuls, ils ont mené l'enquête seuls, et je peux dévoiler des secrets, vous donner les conclusions de cette enquête : il n'y a pas de harcèlement, hein ! Les trois syndicats concluent : il n'y a pas de harcèlement. C'est clair. Vous avez la réponse maintenant. »

M. MAILLER (hors micro)

« On peut avoir la réponse. Mais enfin, un argument d'autorité. »

Mme ABCHICHE

« Bonsoir à toutes et à tous. J'aimerais intervenir sur les crèches parce que vous parlez des 7 départs et vous dites que c'est petit de dire que les agents ont suivi Madame MALEK. Mais c'est eux-mêmes qui l'ont dit, c'est-à-dire que moi, là, je salue vraiment leur sincérité parce qu'ils ont été totalement transparents. Ils nous ont dit : « Ben nous on préfère suivre Madame MALEK, et c'est elle qui nous a débauchés. On a eu l'habitude de travailler avec elle pendant des années. Sa façon de faire nous convient, et nous, on a envie de la suivre. » Donc les choses sont très claires. Et Madame MALEK, je le rappelle simplement pour ceux qui ne le savent pas, c'est l'ancienne directrice de la crèche Eiffel qui est partie effectivement travailler à Fontenay, et qui est très impliquée au sein du Parti communiste. Et comme dans les autres crèches, les directrices n'ont aucun engagement politique, eh bien on n'a pas eu de départs dans les autres crèches, ça se passe très bien. Et en plus, vous savez tous comme moi quelle est la complexité actuelle du marché de la petite enfance : c'est qu'il y a plus d'offres d'emplois que de candidatures. Donc c'est très difficile, et ce partout en France. Donc il y a énormément de villes, et au département même, qui n'arrivent pas à recruter parce qu'il y a une pénurie de candidats. Eh bien, à Champigny, parce que le projet de la petite enfance est particulièrement intéressant, toutes nos crèches sont pleines en termes d'agents. Cela veut dire que l'on est une des seules villes qui ne gérons pas les places par manque de personnel. Aujourd'hui, toutes les places sont attribuées pour la rentrée de septembre, parce que l'on a des agents dans toutes les sections et dans toutes les crèches. Et ça, je m'en félicite. C'est parce que, justement, ça se passe bien dans les crèches. Il y a un projet qui plaît aux professionnels de la petite enfance, et on a des valeurs

qui sont très fortes, qui sont très profondes, eh bien du coup qui attirent aujourd'hui les professionnels de la petite enfance à Champigny. Et ça, on ne peut que s'en féliciter. Donc moi, je veux bien que l'on parle des 7 agents, mais il faut tout dire à ce moment-là, et vous devriez les écouter, c'est intéressant. »

Mme KEITA-GASSAMA (hors micro)

« Ben justement. »

Mme THIROUX

« Monsieur MAILLER, une dernière intervention. »

M. MAILLER

« Oui, oui, peut-être. Ça dépendra si vous me mettez en cause. Pardon Madame AMAR, ça vous était destiné, si vous avez deux petites secondes pour m'écouter. Par rapport à ce que vous disiez tout à l'heure, comme quoi je mettais en cause les agents qui ont fait ce travail de prudence mais, si vous aviez écouté ce que j'ai dit, ce n'est pas la question que vous ayez été prudente. C'est très bien que vous ayez été prudente. C'est très bien que les agents aient proposé des prudences. Moi ce que je conteste, ce sont vos choix politiques, votre choix politique de ne pas réaffecter ce que vous avez justement économisé grâce à la prudence. Et, excusez-moi, Madame AMAR, vous nous dites, mais c'est très bien, je me félicite d'Henri-Bassis, même si, a priori, ce projet était présenté... On avait l'impression que la communauté scolaire découvrait le projet, puisqu'elle posait la question des classes qu'il va y avoir ou comment cela va se passer. Mais regardez nos rues, sincèrement. Si vous voulez, en partant, on repart pour que je prenne les escaliers pour regagner mon domicile. On regardera comment la rue est propre, et encore, on est en centre-ville. Si vous voulez, un jour, quand il y aura les saletés aux Mordacs et au Bois l'Abbé, je vous emmènerai, on ira les voir. Donc, vous voyez, c'est bien de faire des beaux projets, parce que construire une école, c'est une compétence obligatoire ; le nettoyage des rues, ça l'est aussi. Sauf que l'on voit bien que les économies que vous faites grâce à votre prudence... Eh bien, dans ce cas-là, utilisez-les correctement pour le service public, comme disait ma collègue. Vous savez ce qu'il y a faire. N'essayez pas de monter les agents, parce que ce ne sont pas eux qui sont en cause. Ce qui est en cause, ce sont vos choix politiques, et pas le choix des agents. Les agents, ils sont là pour vous conseiller, ils sont là pour vous éclairer, et heureusement qu'ils vous proposent d'être prudent et que vous les suivez ! Mais une fois que la prudence est arrêtée, et une fois que l'on est arrivé à se dire : ben oui, finalement, on avait prévu un peu trop. Eh bien, du coup, on le réaffecte. Combien de personnes aujourd'hui n'ont plus accès aux aides du CCAS et sont obligées - vous les regardez le nombre de personnes qui vont à l'association de solidarité ? - je n'en n'ai jamais vu autant, parce que moi aussi, j'y vais à cette association pour les aider, regardez le nombre. Et combien de fois ces gens-là disent : oui, on vient vous voir parce que le CCAS nous a renvoyés à vous. Ben oui, moi je préférerais que vous mettiez de l'argent là-dessus parce que ça, ça me paraît être important. Et on le verra tout à l'heure, quand on parlera du handicap, c'est la même chose. Ben oui, vous faites des choix politiques. C'est ces choix là que je conteste, certainement pas le travail des agents. Étant agent moimême, je sais ce que cela peut vouloir dire de faire ce type de documents budgétaires qui sont complexes, notamment entre la M14 et la M57 maintenant, et les exigences de plus en plus précises de l'État sur ces éléments-là. »

Mme THIROUX

« Grégory GOUPIL. »

M. GOUPIL

« Merci. Chers collègues, je ne veux pas faire un cours de droit, mais quand on cite un DRH en garde à vue et qu'on laisse planer le doute, ça laisse supposer qu'il y a une certaine culpabilité. Je ne suis personne pour faire des cours de droit : simplement, une garde à vue sert à la manifestation de la vérité, et derrière, il y a une mise en examen, il y a laissé libre sans suite, infraction insuffisamment caractérisée, et j'en passe... Aujourd'hui, je pense que tout se passe bien. Donc une garde à vue ne veut pas dire effectivement coupable ; par contre, nos collègues de la minorité ont la mémoire courte parce qu'aujourd'hui, on parle de budget, il y a eu un trou dans la raquette, il y a eu des condamnations quand on a récupéré la Ville en 2020, accessoirement, il y a eu des problématiques avec de la téléphonie, avec de l'informatique en général, et il y a eu des condamnations. Et là, j'ai l'impression qu'aujourd'hui, au Conseil municipal, on essaie d'expliquer qu'une garde à vue, il y a culpabilité, qu'il y a des coupables et qu'il y a des problèmes de gestion à la mairie de Champigny. Mais on oublie un petit peu ce qui s'est passé. Là, on est en train de nous faire un cours sur le CCAS, mais aujourd'hui sur le CCAS, nous, on a la sincérité : 1 € va dans la poche du social et pas dans la poche de X ou Y, donc les leçons, à un moment donné, j'ai envie de vous dire presque : ça suffit. On ne peut pas tout dire aujourd'hui parce que l'on est dans l'opposition municipale, on ne peut pas attaquer les agents municipaux parce que l'on est dans l'opposition municipale. L'opposition municipale, c'est construire des choses. On ne peut pas accuser les crèches, les départs... À un moment donné, non, stop ! Soyez constructifs, c'est tout ce que je vous dis. Et soyez cohérents. Et Monsieur MAILLER, juste vous savez qu'à 18 h 30, vous étiez dans ce bus, eh bien dites-le nous, et vous nous ferez gagner du temps. Je n'ai pas envie de venir. 18 h 30 c'est un horaire qui ne me convient pas, mais ne venez pas expliquer que 18 h 30... Vous n'avez pas besoin. Faites-nous gagner du temps, soyez sincère. Pour le coup, soyez sincère. Voilà. »

Mme THIROUX

« Madame SAUSSEREAU. »

Mme SAUSSEREAU

« Bonsoir chers collègues. Monsieur MAILLER, en fait, je suis un tout petit peu perplexe de vos propos. Vous faites référence à l'état actuel des rues, et c'est normal : aujourd'hui, c'était la journée de collecte d'encombrants du secteur ouest, demain du centre, et après-demain du secteur est. Aussi cela nous ramène sur le sujet de la gestion des encombrants. Quand nous avons repris la mairie en 2020, quelle situation avons-nous trouvée dans la Ville de Champigny? Il y avait la collecte sur 12 secteurs, qui étaient tout à fait incompréhensibles par les habitants. Il y avait aussi la possibilité d'avoir rendez-vous n'importe quel jour de la semaine et, en tout, on avait une trentaine de collectes des encombrants. Donc les camions, ils tournaient à plein, donc j'imagine quel était le bilan carbone, soi-disant pour le confort des Campinois! Mais ce confort des Campinois, il n'était pas prouvé. Nous avons dû trouver un équilibre avec trois jours seulement, avec des secteurs clairement définis. Le nettoiement des marchés était directement négocié par la Ville sans faire intervenir Paris Est Marne & Bois, ce qui nous a amenés à quelques centaines de milliers d'euros de réduction des dépenses depuis 2021. Vous pouvez compter. Donc je voudrais vous dire que toutes ces dépenses, et je me souviens de Monsieur DUVAUDIER à l'époque qui disait que nous avions découvert, grâce à votre gestion, qu'à peu près 1 M € partait dans les poubelles de la Ville de Champigny. Donc il y avait vraiment l'ambition de récupérer. Et quand je parle des chiffres, je voudrais aussi que vous me donniez les chiffres. Quand vous dites la Ville « plus sale » ou « moins sale » quel indicateur objectif de la propreté vous pouvez me donner, mais vraiment objectif ? C'est une chose.

Deuxième chose : vous avez fait allusion aux parties éloignées du centre-ville. Je peux vous assurer que la majorité considère qu'aucun quartier n'est éloigné de la ville, nous sommes tous au cœur de leurs actions, d'où il y a eu l'instauration de vrais conseils des quartiers avec une démocratie participative et aussi avec des projets émergents, et si vous faites allusion à la grande décharge qui était faite au quartier des Mordacs sur l'espace privé, cela ne fait pas plaisir aux électeurs, on essaie de mettre en face les auteurs de ces dépôts sauvages et on les fait ramasser par eux-mêmes. Effectivement, cela prend beaucoup de temps : il faut trouver des références, il faut donner ces références aux forces de police, ça prend du temps, mais nous avons réussi à faire enlever ce dépôt sauvage par les auteurs, qui ont mis un certain temps et beaucoup de laxisme pour pouvoir le gérer, et je voudrais vous dire qu'en fait, en estimant l'élimination de ce dépôt sauvage, cela présentait une facture énorme sur laquelle on pouvait faire plusieurs manifestations dans les quartiers. Donc, la prochaine fois, je voudrais que vous soyez un peu plus précis avec les chiffres et un peu plus objectif. Merci »

Mme THIROUX

« Merci Tatiana. On va prendre, compte tenu déjà du temps de ces débats, une dernière intervention avec Madame CAPORAL qui n'a pas encore pris la parole. »

Mme CAPORAL

« Oui, ça ne va pas être très long. Puisqu'il y a une pénurie de personnel dans les crèches, pourquoi... »

Mme ABCHICHE (hors micro)

« Non, non, il n'y en a pas. »

Mme CAPORAL

« Pas vous, mais au niveau départemental, il y a. Et pourquoi l'école de puéricultrice a été fermée ? Ça, c'est le premier point. Je ne veux pas m'étaler, me répandre sur les thèmes auxquels je pourrais répondre, cela pourrait prendre des heures, mais je voulais quand même vous signaler un dépôt sauvage qui est rue de Greffulhe, depuis au moins trois mois. Il va être beaucoup plus difficile à gérer parce que cela augmente tous les jours. Voilà. Dans le parking. »

Mme THIROUX

« Comme on a déjà débattu suffisamment, on vote. »

Mme KEITA-GASSAMA (hors micro)

« On peut répondre quand même ? »

Mme THIROUX

« Je pense que vous avez eu suffisamment de fois la parole, Monsieur MAILLER. »

Mme KEITA-GASSAMA (hors micro)

Non, non, moi je voudrais quand même réagir, s'il vous plaît. »

M. MAILLER (hors micro)

« On me met en cause, mais je n'ai pas le droit de répondre. »

Mme THIROUX

« Non, on passe au vote. »

M. MAILLER (hors micro)

« Je n'ai pas le droit de répondre. »

(Brouhaha)

M. MAILLER (hors micro)

« Vous plaisantez ? »

Mme THIROUX

« Non, je ne plaisante pas, je ne plaisante pas. Donc ce que je vous propose, c'est de faire comme on le fait généralement, c'est-à-dire de grouper l'ensemble des chapitres pour le vote, si tout le monde en est d'accord, à moins que quelqu'un ne soit pas d'accord. »

Mme KEITA-GASSAMA (hors micro)

« Moi, je ne laisse pas mes enfants pour que l'on me manque de respect comme ça. »

M. MAILLER (hors micro)

« Non, mais, je n'en ai pas pour longtemps, Madame THIROUX. »

Mme THIROUX

« Donc on passe au vote. Donc qui donne un avis favorable ? Abstentions ? Refus de vote ? Avis défavorable ?

Mme THIROUX

« On va laisser Monsieur le Maire revenir. »

Mme KEITA-GASSAMA (hors micro)

« Moi je ne laisse pas mes enfants pour qu'on ne me laisse même pas parler. C'est ça la démocratie ? »

Mme THIROUX

« On vous a laissé parler, Madame Keita.

Mme KEITA-GASSAMA (hors micro)

« Je ne peux même pas réagir à Monsieur et Madame. C'était trois minutes pour répondre, mais ce n'est pas grave... »

Mme THIROUX

« Après, si chacun on se fait des réponses les uns aux autres... »

Mme KEITA-GASSAMA (hors micro)

« Moi, je ne laisse pas mes enfants pour venir ici et que vous me méprisiez à chaque fois. »

Mme THIROUX

« On a tous le droit d'intervenir. Vous avez eu un moment pour vous exprimer. »

Mme KEITA-GASSAMA (hors micro)

« Je m'en vais. Je m'en vais. »

Mme THIROUX

« Eh bien écoutez, c'est votre choix, Madame. »

Mme KEITA-GASSAMA (hors micro)

« Continuez comme ça. 2026, c'est bientôt la relève.

Deux ou trois élus (hors micro)

« Le 7 juillet d'abord. »

Mme KEITA-GASSAMA (hors micro)

« Bonne continuation dans le mépris. »

à la majorité

35 votes pour dont 7 procurations (Mme DEGAGER-PHALANCHERE, M. VIGUIE, Mme BENOLIEL, Mme DONATIEN, Mme SAILLAND, M. LATRONCHE, Mme DE OLIVEIRA)

8 votes contre de Mme CAPORAL, M. FAUTRE, Mme KEITA-GASSAMA, Mme MASMOUDI-LAJNEF, M. SUDRE, M. LURIER, M. MAILLER et M.SY

2 abstentions dont 1 procuration (Mme ADOMO), M. SOLARO

Monsieur le Maire

« Bien. Donc nous allons pouvoir reprendre au point suivant. Simplement - puisque je ne pouvais pas participer ni au débat ni au vote - préciser tout de même que nous n'avons jamais fait de cadeau à l'EPT pour 1 M €. Cela vient d'être expliqué : le million en question, c'était le reliquat de ce qui avait été engagé avant la campagne électorale par l'ancienne équipe. Donc il fallait le rappeler. Point suivant donc : Philippe DUBUS pour la prise d'acte du bilan des acquisitions et des cessions auprès du SAF et de l'EPFIF. »

4) Bilan des acquisitions et des cessions réalisées au cours de l'exercice 2023 par la Ville, le SAF 94 et l'EPFIF agissant pour le compte de la Ville

M. DUBUS

« Merci Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs. Effectivement, il s'agit d'une prise d'acte, donc je vais être un peu rapide, surtout qu'il n'y a rien de nouveau. C'est uniquement la synthèse de tout ce que vous avez pu voir et vivre en 2023 dans les différents Conseils municipaux. Donc, globalement, il s'agit du bilan des acquisitions et cessions réalisées au cours de l'exercice 2023 par la Ville, le SAF 94 et l'EPFIF, qui sont les trois véhicules pour acheter et vendre nos biens. Donc, globalement, je vais retenir trois chiffres. C'est le chiffre pour la Ville : 3 219 740 en acquisitions, 2 303 660 en cessions ; pour ce qui est de l'EPFIF 1 296 000 pour la partie acquisitions, 1 644 784 pour la partie cessions ; et pour le SAF 94, 420 000 € pour les acquisitions, 933 622,04 pour les cessions. Donc vous retrouverez le détail dans le document que vous avez tous pu lire et, en même temps, vous avez les différents Conseils municipaux qui vous ont expliqué le pourquoi du comment de ces achats et de ces ventes.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents pour la 2^e et pour la 1^{re} commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur FAUTRÉ. »

M. FAUTRÉ

« Oui, merci. Pouvez-vous nous rappeler les raisons pour lesquelles l'acquisition s'est faite au 4, rue Grimau, s'il vous plaît ? »

Monsieur le Maire

« Comment ? »

M. FAUTRÉ

« Au 4, rue Grimau. »

Monsieur le Maire

« Mais quelle est la question sur le 4, rue Grimau? »

M. FAUTRÉ

« Quelle est la raison pour laquelle l'EPFIF a acquis ce bien ? »

Monsieur le Maire

« Philippe DUBUS. »

M. DUBUS

« Alors attendez, je me remets sur l'EPFIF. On avait effectivement l'acquisition des Grands-Godets pour 540 000 et pour Jean-Jaurès pour l'EPFIF. Il y a eu deux acquisitions : avenue Jean Jaurès, sur une parcelle cadastrée sise au 4, rue Julian-Grimau, mais dans le prix de 756 000€, il y avait 6000 € en raison

de la régularisation d'une opération mixte logements et commerces. Donc là, on est tout à fait dans le cadre du réaménagement du centre-ville et, dans ce cadre-là, l'EPFIF, aujourd'hui, a la compétence d'acquérir les biens. Et c'est ce qui s'est passé là.

M. FAUTRÉ

« Ce n'est normalement pas réservé pour construire du logement privé ? »

Monsieur le Maire

« Ah mais vous devriez mieux connaître le règlement d'intervention de l'EPFIF. Moi je le connais parfaitement, et c'est tout à fait possible pour ne faire que du privé. Vous confondez avec le règlement d'intervention du SAF qui effectivement, auparavant, imposait du logement public, ce qui n'a jamais été le cas dans le cadre de l'EPFIF, sauf pour les villes carencées. J'étais moi-même sur une inauguration aujourd'hui, pour le compte de la Région, dans une ville carencée, nous avons fait une inauguration pour une part de logements publics sur un foncier qui a été maîtrisé par l'EPFIF. Mais vous pouvez faire des opérations privées sous réserve que vous ayez une maîtrise avec un projet. Et, effectivement, cela vient d'être expliqué par Philippe DUBUS : c'est la requalification de cette avenue qui fera la liaison entre le centre-ville et la gare de Champigny centre. Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, Monsieur le Maire. Si je comprends bien, en fait, ce que vous êtes en train de nous dire, c'est que l'EPFIF, il achète en qualité d'opérateur et qu'il construit comme ça... Mais pas du tout. L'EPFIF, c'est un établissement public qui est chargé justement d'accompagner les collectivités territoriales et leurs établissements publics dans leurs projets. Donc, en fait, quand il intervient dans le cadre d'une convention d'intervention foncière, c'est parce qu'il a négocié avec la Ville et que, pour la Ville qui l'acquiert, c'est bien pour elle, pour un projet porté par la Ville. Donc cela veut dire qu'à un moment donné, si cette acquisition, elle est dedans, c'est que vous l'avez mise dans la convention et que vous en avez déterminé avec lui ce que vous alliez en faire. Vous ne nous ferez pas croire que l'EPFIF est un opérateur privé. Ce n'est pas EPA Marne, ce n'est pas ce genre d'établissement public, dont le but est d'être un opérateur public de construction. »

Monsieur le Maire

« Alors je crois que vous n'avez pas les bonnes informations, mais c'est toujours intéressant d'essayer de vous éclairer. L'EPFIF n'est pas un aménageur. L'EPFIF n'est pas EPA Marne, effectivement, je vous le confirme. L'EPFIF est chargé de faire du portage foncier au regard de ce que demandent les villes. Et qu'est-ce qui a été demandé sur cet axe de la RD 4 ? C'est d'assurer le portage foncier à chaque fois qu'il y a une nécessité. Il n'y a pas toujours un projet. D'ailleurs il y a plein de cas, par le passé, où il n'y avait pas des projets précis. Et Christian FAUTRÉ devrait s'en souvenir. La convention de l'EPFIF, telle qu'elle a été rédigée dans ce périmètre sur la RD 4, comme sur la 303, ce n'est pas moi qui l'ai rédigée avec l'EPFIF. Cela a été fait dans l'ancienne mandature, cela fait bientôt 12 ou 13 ans que l'on doit avoir cette convention qui définit ce périmètre d'intervention sur les grands axes. Alors effectivement on a fait quelque chose, on a choisi quelque chose : c'est que, quelle que soit la nature du logement sur ces grands axes, ce ne serait plus du R+7 mais du R+5. Et ça, c'est le PLUI qui le fixe. Mais cela ne nous empêche pas d'avoir des projets, mais là, pour l'instant, l'objectif c'est de maîtriser le foncier. Et souvent d'ailleurs, quand on dit : cela coûte de l'argent public, ce que vous évoquiez Christian FAUTRÉ, pas forcément puisque qu'est-ce que fait l'EPFIF, comme le fait d'ailleurs le SAF ? Quand il y a un local

commercial ou quand il y a un logement, et vous le savez parfaitement, il y a souvent des baux précaires qui sont signés. Et c'est ce qui rémunère le portage foncier. Et dans le bilan ensuite, au final, ça ne coûte rien à la collectivité ni à l'EPFIF. Est-ce qu'il y a d'autres questions sur ce rapport ? Donc c'est une prise d'acte, il n'y a pas de vote. Donc on va passer au point numéro 5, Tony PESSOA. Ah, pardon Madame CAPORAL, je ne vous avais pas vue, excusez-moi. »

Mme CAPORAL

« Pourrions-nous avoir communication de cette convention, s'il vous plaît? »

Monsieur le Maire

« Vous l'avez puisqu'on l'a repassée au Conseil municipal il y a déjà deux ans. Donc vous l'avez ; la convention, on l'a repassée au Conseil municipal il y a deux ans. »

Mme CAPORAL

« Il y a deux ans. D'accord. »

Monsieur le Maire

« Regardez dans vos archives. »

Mme CAPORAL

« Elle est encore sur le site ou pas ? »

Monsieur le Maire

« Comment? »

Mme CAPORAL

« Elle est encore sur le site où nous pouvons télécharger les documents ? »

Monsieur le Maire

« Alors on a eu un petit souci sur le site internet. Là, c'est en ligne jusqu'à novembre 2023. Ça va être remis en service, je crois, dès demain pour l'année 2024. Mais je vous le dis, c'est quelque chose qui date déjà de 18 ou 24 mois, donc c'est en ligne sur le site internet de la Ville. Donc n'hésitez pas à le consulter. »

Mme CAPORAL

« C'est en ligne sur le site internet de la ville. Merci. »

Monsieur le Maire

« Je vous en prie. Philippe DUBUS »

M. DUBUS

« Je tiens à préciser que d'ailleurs on a renouvelé d'un an dans le Conseil municipal de fin d'année dernière la convention EPFIF, conformément à nos obligations. »

Monsieur le Maire

« Avec un périmètre élargi maintenant. Bien donc on a pris acte de ce compte-rendu du bilan des acquisitions tant de l'EPFIF que du SAF, donc on peut passer au point suivant, Tony PESSOA pour l'acquisition de la parcelle du 155 bis, avenue Roger-Salengro. »

Le conseil municipal a pris acte du bilan

5) Acquisition de la parcelle cadastrée section AD n°163 sise 155 bis, avenue Roger-Salengro

M. PESSOA-GRIJO

« Bonsoir à tous, merci Monsieur le Maire. Alors cette parcelle cadastrée AD n° 163 sise 155 bis, avenue Roger-Salengro d'une superficie de 27 m² appartient à la SADEV 94. Cette parcelle constitue aujourd'hui des places de stationnement. Étant donné que la Ville assure déjà l'entretien et la gestion de la place de cette parcelle, il convient par conséquent d'éclaircir le statut juridique de cette voie. Pour cela, un accord est intervenu entre la commune et la SADEV 94 pour l'acquisition moyennant le prix de 1 € symbolique.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{re}, 2^e, et 3^e commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions, des questions ? On passe au vote : qui est contre ? Qui s'abstient ? Donc le rapport est adopté à l'unanimité, je vous remercie. Monsieur PESSOA toujours concernant les deux lots de la copropriété du 2, avenue Carnot. »

à l'unanimité

6) Proposition d'acquisition des lots 9 et 10 dépendant de la copropriété cadastrée AX n° 21 sise 2, avenue Carnot

M. PESSOA-GRIJO

« Nous sommes ici sur l'îlot Carnot où la commune de Champigny-sur-Marne s'est fixé comme objectif de structurer et de renforcer l'attractivité et les fonctions de centralité de son cœur de Ville ; un des axes forts du projet est la réalisation d'une halle gourmande associée à des espaces publics réaménagés. Par conséquent, un accord était intervenu entre la Ville et le propriétaire des lots 9 et 10, libres de toute location et de toute occupation, dépendant de la copropriété cadastrée AX n° 21 sise 2 avenue Carnot pour un montant d'acquisition de 165 000 € hors taxes.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{re}, 2^e et 3^e commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Madame CAPORAL. »

Mme CAPORAL

« Oui, toujours la même demande : est-ce qu'il serait possible d'avoir le document d'évaluation des Domaines pour la 6 et la 7. Comme ça, je ne referai pas la même intervention. De toute façon, nous voterons contre les deux délibérations. »

Monsieur le Maire

« C'est bien noté. Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Je confirme la demande de ma collègue parce que je vous rappelle que c'est une obligation que vous nous indiquiez quel est le montant de l'avis des Domaines. Ce n'est pas simplement une option que vous ne vouliez pas nous fournir en direct le document. En tout cas, vous devez l'indiquer à minima dedans et, si vous ne l'indiquez pas, cela peut conduire à certaines illégalités. Donc on voudrait avoir le montant en séance de cet avis des Domaines et, comme l'a indiqué ma collègue, s'agissant du projet de halle gourmande, qui n'a fait l'objet d'aucune concertation ni avec les habitants, ni avec les commerçants, et compte tenu des 44 M € hors taxes avec ses aménagements, nous voterons bien évidemment contre cette délibération. 44 M, je vous rappelle que c'est au moins 3 groupes scolaires de 20 classes selon les calculs que vous nous aviez donnés, puisqu'une classe revient à 740 000 € selon vous. »

Monsieur le Maire

« Bien. Des interventions complémentaires ? Non. Alors ce que je peux vous dire c'est que, de toute façon, bien évidemment, on a suivi l'avis des Domaines, donc il n'y a pas de difficultés, on vous transmettra les avis, il n'y a pas de problèmes de ce point de vue-là. Donc on va passer au vote pour le 2, avenue Carnot: qui est contre ? Abstentions ? Et pour ? Donc le point est adopté. Pour la délibération suivante, pour le 10 avenue Carnot, Tony. »

à la majorité

36 votes pour dont 7 procurations (Mme DEGAGER-PHALANCHERE, M. VIGUIE, Mme BENOLIEL, Mme DONATIEN, Mme SAILLAND, M. LATRONCHE, Mme DE OLIVEIRA)

7 votes contre Mme CAPORAL, M. FAUTRE, Mme MASMOUDI-LAJNEF, M. SUDRE, M. LURIER, M. MAILLER et M.SY 2 abstentions dont 1 procuration (Mme ADOMO), M. SOLARO

7) Proposition d'acquisition des lots 1, 15 et 19 dépendants de la copropriété cadastrée AX n° 27 sise 10, avenue Carnot

M. PESSOA-GRIJO

« Même contexte de projet : l'accord est intervenu entre la Ville et le propriétaire des lots 1, 15 et 19 libres de toute location, de toute occupation dépendant de la copropriété cadastrée section AX n° 27 sise 10, avenue Carnot pour un montant d'acquisition de 164 150 € hors taxes.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 2e, 1re et 3e commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Donc j'imagine les mêmes questionnements. Je vous fais donc la même réponse. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Non. Eh bien donc on va passer au vote : qui est contre ? Abstentions ? Pour ? Donc le point est adopté. Merci. Philippe DUBUS ensuite pour le point 8 : convention de portage foncier concernant le 22, sentier des Simonettes. »

à la majorité

36 votes pour dont 7 procurations (Mme DEGAGER-PHALANCHERE, M. VIGUIE, Mme BENOLIEL, Mme DONATIEN, Mme SAILLAND, M. LATRONCHE, Mme DE OLIVEIRA)

7 votes contre Mme CAPORAL, M. FAUTRE, Mme MASMOUDI-LAJNEF, M. SUDRE, M. LURIER, M. MAILLER et M.SY 2 abstentions dont 1 procuration (Mme ADOMO), M. SOLARO

8) Approbation de la convention de portage foncier relative à l'acquisition de la parcelle cadastrée section BN n° 93 sise 22, sentier des Simonettes

M. DUBUS

« Merci Monsieur le Maire. Donc c'est une convention de portage avec le SAF 94. On est sur un secteur qui est effectivement de la compétence du SAF et, comme il y a une opportunité d'une parcelle qui se libère à cet endroit-là - nous avons déjà plusieurs parcelles qui sont concomitantes − et l'objectif justement, c'est une réorganisation urbaine à cet endroit. L'objectif évidemment avec les Domaines et l'estimation des Domaines est d'acheter cette parcelle qui fait 1325 m², donc en aménagement urbain c'est quelque chose d'important, qui est au sentier des Simonettes, et le tout pour un prix de 570 000 €. Donc on demande simplement d'approuver cette convention de portage, et je rappelle que, dans le cadre du SAF, les conditions font que nous versons 10 % de l'achat, donc 57 000 €, au SAF. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions sur cette délibération ? Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, effectivement, toujours la question de l'avis des Domaines et quel projet, parce que vous parlez éventuellement de logements et autres, donc on voudrait savoir à qui sont destinés ces logements. Et également je voudrais juste faire une petite remarque sur le commentaire du paragraphe à cause des prix du foncier. Si vous voulez vraiment limiter la hausse du foncier, revenez sur la décision que vous avez prise sur le PLU de supprimer l'obligation, dans les quartiers hors Politique de la Ville, d'avoir 30 % de logements sociaux parce que, depuis votre arrivée, cela vient du *Figaro Économique*, enfin du *Figaro Immobilier* pardon, donc vous voyez je n'ai pas été regarder sur la LFI, juste pour remarquer qu'en l'espace de 5 ans, le prix du foncier à Champigny, globalement, a augmenté de +35 %. Et je remarque que le foncier a surtout commencé à augmenter à partir d'octobre 2021, donc depuis votre arrivée. Donc je pense que les Campinois apprécieront votre action, qu'on leur permette de se reloger dans leur ville de naissance. Donc on votera contre. »

Monsieur le Maire

« Juste pour vous préciser que, là aussi, on a suivi bien évidemment l'avis des Domaines. Je ne sais pas à quel article vous faites référence parce que moi, j'ai vu des pourcentages qui ne sont pas les mêmes. Et d'ailleurs, si votre raisonnement était si pertinent, puisque vous voulez que l'on aille un peu dans les questions de raisonnement, en tout cas c'est ce que vous avez tenté non sans grand succès de faire sur le compte administratif, eh bien vous constateriez que dans tous les articles de presse qui relatent cela, l'évolution des prix de l'immobilier, il y a une ville qui a fait pratiquement une fois et demie plus que nous, c'est Bonneuil-sur-Marne, et Bonneuil-sur-Marne, ils ont un pourcentage de logements sociaux bien supérieur au nôtre, voire même ils en sont à démolir - ce qui n'est pas rien non dans une Ville comme celle-là - démolir le colonel Fabien. Vous vous rendez compte ! On démolit le colonel Fabien! Ce n'est pas rien. Eh bien tout simplement, dans cette commune-là, qui est à 74 % de logements sociaux, on vise aujourd'hui de passer en dessous des 50. Alors est-ce que c'est peut-être cela qui fait monter plus qu'à Champigny? Je ne sais pas. En tout cas, les prix montent, vous le savez très bien, ce n'est pas nouveau. Ils montent parce qu'il y a eu l'arrivée du Grand Paris et, quelle que soit l'équipe municipale, les prix montent. Pour autant, au cours des 18 derniers mois, les prix ont rebaissé. Voilà. C'est la réalité des chiffres tels qu'ils existent. Alors moi je ne vous parle pas des coupures de presse, on pourra en sortir d'autres, je vous parle de ce qui nous est donné directement par les avis des Domaines de l'évolution de Champigny, et notamment les chiffres qui sont ceux de la préfecture, puisque l'on a reçu les chiffres, notamment sur le pourcentage de logements sociaux. Et je vais vous apprendre quelque chose d'extraordinaire : c'est que cela a continué à monter en 2023. On est passés de 42,6 à 43 %, compte tenu de ce qui avait été enclenché par le passé. Et pourquoi ? Tout simplement parce qu'il y a eu le décalage du COVID, et puis des programmes qui ont pris un peu plus de temps. Vous voyez, parfois le report des investissements, il n'est pas que dans le compte administratif de la Ville de Champigny. Il peut être aussi ailleurs... Mais, pour autant, ça se réalise, ça se fait. Et donc je pense que l'on a besoin, effectivement, de disposer d'outils de portage, comme on en a aujourd'hui sur ce secteur, avec un projet qui sera mixte, avec du développement économique, et si vous voyez bien la parcelle qui est concernée dans le plan cadastral qui est fourni dans cette délibération, vous vous apercevrez de l'utilité, de la portée de ne pas laisser n'importe quelle opération se faire. Et donc c'est la raison pour laquelle j'appelle à voter pour ce point. Est-ce qu'il y a des avis contraires? Un avis contraire. Des abstentions? 2 abstentions, 3, 4. 4 abstentions. Qui est pour? Bien, le rapport est donc adopté. Point numéro 9, Tatiana SAUSSEREAU. »

à la majorité

36 votes pour dont 7 procurations (Mme DEGAGER-PHALANCHERE, M. VIGUIE, Mme BENOLIEL, Mme DONATIEN, Mme SAILLAND, M. LATRONCHE, Mme DE OLIVEIRA)

5 votes contre Mme CAPORAL, M. FAUTRE, Mme MASMOUDI-LAJNEF, M. SUDRE, M. MAILLER

3 abstentions dont 1 procuration (Mme ADOMO), M. SOLARO et de M. LURIER

Saisine du préfet dans le cadre de la procédure de transfert d'office de la voie privée André-Chénier dans le domaine public communal

Mme SAUSSEREAU

« Merci Monsieur le Maire. Cette délibération concerne la saisine du préfet dans le cadre de la procédure de transfert d'office de la voie privée André-Chénier dans le domaine public communal. Donc je tiens à rappeler que cette opération poursuit un processus qui a débuté en 1960. Donc c'est une affaire qui traînait depuis 60 ans. On peut apprécier aussi la possibilité de gérer les affaires en vue de donner des leçons. Donc comme cette voie est fréquentée par les piétons et les automobilistes, et pas seulement les résidents, elle dessert l'ensemble des habitations situées de part et d'autre de la rue. Par délibération du Conseil municipal, il a été recouru à une enquête publique qui s'est déroulée du 29 mars au 12 avril 2024. Il est proposé au Conseil municipal de prendre acte de l'avis favorable du commissaire-enquêteur, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à saisir Madame la préfète du Val-de-Marne afin qu'elle prononce le transfert d'office sans indemnités dans le domaine public de la voie privée André-Chénier, en raison de l'opposition de certains propriétaires, dire que les dépenses correspondant aux frais d'actes et de procédures sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{re}, de la 2^e et de la 3^e commission. »

Monsieur le Maire

« Merci, Est-ce qu'il y a des interventions ? Madame CAPORAL. »

Mme CAPORAL

« Oui, merci. La première chose que j'aimerais dire, c'est que certains riverains s'y opposant, nous n'avons pas voulu passer outre leur opposition et imposer quelque chose, disons, de particulièrement violent. Et dans la continuité, nous allons nous abstenir sur cette délibération. »

Monsieur le Maire

« Très bien. Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« C'était juste pour répondre à ma chère collègue : ce genre de choses, il en existe dans toutes les collectivités, notamment quand vous faites de l'aménagement qui date des années 60-70. Il y a souvent des petites choses qui apparaissent comme ça dans les actes. Dans les années 80, c'est exactement la même chose. On découvre que le parcellaire n'est pas tout à fait la réalité de ce qui avait été annoncé au départ. Il faut souvent régulariser. Cela paraît tout à fait logique et courant. Ça peut arriver. Et là, ce n'est pas une question de bonne ou de mauvaise gestion : je pense que vous auriez été aux affaires à cette époque-là, probablement que vous l'auriez laissé passer aussi, compte tenu peut-être de la faiblesse de cette parcelle. De notre côté, on s'abstiendra également. »

Monsieur le Maire

« Très bien. Simplement, pour préciser quand même que l'on entend ce que vous dites Monsieur MAILLER: au fond, vous avez toujours un peu du mal à assumer les choses. Mais quand même... Une procédure a été engagée il y a plus de 60 ans, on l'engage, et puis on ne va pas jusqu'au bout. Quand même, ce n'est pas un petit cas comme on en a beaucoup dans la commune, je vous le confirme, et vous verrez, d'ailleurs vous l'avez déjà constaté, on a souvent des délibérations où l'on régularise pour 4 m². On est en train de faire ce travail-là qui n'a jamais été fait. Je le dis parce que l'on a très rarement eu des délibérations, je me souviens très bien de la période de 2008 à 2020, je crois que l'on a dû en avoir 2. Nous, on en a déjà fait une quinzaine à peu près depuis 4 ans. Donc on essaye de régulariser un peu toutes ces situations, mais là, il y a quand même une procédure qui a été engagée, qui n'a pas été menée à son terme, pas sur un petit bout de quelques mètres carrés, mais sur une rue complète. Donc, il y a, vous me permettrez de le dire, et nous avons une élue ici qui connaît bien cette rue puisqu'elle y réside, que le travail n'a pas été fait. C'est juste un simple constat. Je ne suis pas en train de dresser un procès ou quoi que ce soit, je dis simplement : le travail n'a pas été abouti jusqu'à son terme. Aujourd'hui, on le fait. Quand vous interrogez tous les riverains et que vous leur dites que les parties qui sont en fait d'un usage public depuis le départ, ça fait des décennies que cette rue-là est dans un usage public, tout le monde est d'accord pour dire que c'est un usage public. Certains disent : on a une partie qui, effectivement, cadastralement, est chez nous, mais si c'est le cas, après il faut en assumer les charges : l'éclairage, l'entretien et tout cela. Et quand vous dites cela aux gens, ils vous disent : « Ben non, on ne veut pas le garder dans notre périmètre. On veut effectivement que ce soit la Ville qui continue à porter les coûts d'entretien. » Vous savez ce que c'est de refaire une route comme celle-ci pour chaque copropriétaire ? Alors il y a toujours quelqu'un à qui cela peut ne pas plaire. Très bien. Il y a eu une enquête publique, et l'enquête publique, comme dans toute procédure d'enquête publique, vous avez toujours des gens qui ont la possibilité - et c'est normal, et c'est la démocratie, et c'est très bien comme cela - de dire leur avis, qu'ils sont pour ou contre. Pour l'instant, on a eu très peu de monde qui s'est exprimé contre ce sujet. Donc je vais maintenant saisir la préfète pour que l'on puisse aboutir sur cette procédure, qui aurait déjà dû être achevée depuis bien longtemps. Donc vous voyez, Monsieur MAILLER, quand vous nous avez reproché des régularisations pour la rue Dominique-ADENOT de 2 ans, là, sur 60 ans, vous qui appeliez tout à l'heure à l'humilité, je crois que vous pourriez-vous l'appliquer, mais alors sans aucun problème. Je vous propose de passer au vote : est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Des votes pour ? Et donc le rapport est adopté, je vous remercie. Point numéro 10, Léon NGANDÉ pour l'acquisition des biens nécessaires à la réalisation du projet de relocalisation des groupes scolaires et de la médiathèque. »

10) Acquisition des biens immobiliers nécessaires à la réalisation du projet de relocalisation du groupe scolaire Jacques-Solomon, la création d'une médiathèque et le réaménagement des espaces publics attenant à Champigny-sur-Marne : approbation du dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et du dossier d'enquête parcellaire afin de solliciter l'ouverture d'une enquête conjointe auprès du préfet du département

M. NGANDÉ

« Il s'agit en effet de l'acquisition des biens immobiliers nécessaires à la réalisation du projet de relocalisation du groupe scolaire Jacques-Solomon et à la création d'une médiathèque et le réaménagement des espaces publics attenant à Champigny-sur-Marne, l'approbation du dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et du dossier d'enquête parcellaire afin de solliciter l'ouverture d'une enquête conjointe auprès du préfet du département.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 2^e commission Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{re} commission Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 3^e commission Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 6^e commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Oui, Christian FAUTRÉ. »

M. FAUTRÉ

« Je ne ferai que répéter ce que j'ai dit depuis un certain nombre d'années : c'est quand même fortement dommage que vous ayez pris la décision, de manière totalement unilatérale, d'annuler deux projets qui étaient bien avancés, puisque la médiathèque, si vous ne l'aviez pas annulée, elle serait déjà en service dans le quartier et les habitants du Bois l'Abbé, mais aussi ceux de Cœuilly, puisqu'il s'agissait de le faire à la frontière de deux quartiers avenue Salvador-Allende, avec l'objectif que tous les Campinois, quel que soit leur quartier, puissent en bénéficier. Elle serait ouverte aujourd'hui ; elle ne l'est pas, et elle est reportée pour plusieurs années... Et surtout, sur l'école Jacques-Solomon, il y a plus qu'une classe d'âge qui ne bénéficiera pas, par votre décision, d'un groupe scolaire, puisque le groupe ne sera pas construit avant 2026. Une classe d'âge, c'est 5 ans, cela veut dire que toute une classe d'âge n'a pas bénéficié de l'ouverture d'un groupe scolaire digne d'aujourd'hui. Et quand je dis une classe d'âge, peut-être que c'est même une classe d'âge et demie, puisque nous n'avons pas de date quant au démarrage des travaux. Et donc on continuera à voter non pas sur le principe de la médiathèque et la reconstruction du groupe scolaire Solomon bien évidemment, mais contre cette méthode qui fait qu'aujourd'hui, les habitants de ce quartier ont été, pendant toute une mandature, délaissés par une décision unilatérale. Nous voterons contre. »

Monsieur le Maire

« Très bien. Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Je vais laisser mon collègue... »

Monsieur le Maire

« Ah! vous aviez levé la main en premier. »

M. MAILLER

« Oui mais je lui cède la place... »

Monsieur le Maire

« Alors, je lui cède la place. »

M. MAILLER

« Pardon. »

Monsieur le Maire

« Voilà. Je préside. »

Monsieur le Maire

« Monsieur SY. »

M. SY

« Merci. Bonsoir à toutes et à tous. Dans la continuité des propos de Monsieur FAUTRÉ, bien entendu et comme à notre habitude depuis le début du mandat, on votera contre cette délibération pour la simple raison, comme on vous le dit depuis le début de votre mandat, qu'il n'y a jamais eu de concertation réelle avec les habitants. On voit que vous essayez de réajuster un peu le tir avec de fausses réunions d'information, de consultation, de concertation alors qu'il aurait fallu le faire bien avant. C'est comme la réunion qui a eu lieu aujourd'hui à la Maison pour tous du Bois l'Abbé concernant des immeubles pour lesquels on n'était pas informés de la rénovation. Donc on votera contre. »

Monsieur le Maire

« Monsieur MAILLER, vous voulez ajouter quelque chose ? »

M. MAILLER

« Je vais simplement compléter ce que vient de dire mon collègue. Tout d'abord je note encore une fois que, dans votre note, vous faites état d'un certain nombre de choses, mais sans nous dire de quoi il retourne. C'est pour cela que je vous ai demandé la communication d'un certain nombre de documents, puisque vous dites que le choix de ces implantations est issu de nombreuses études ayant été conduites depuis 2018 et, comme l'a dit mon collègue, il n'y a eu aucune concertation. D'ailleurs c'est ce que prouve même votre note puisque, à aucun moment, vous n'indiquez à quel moment les gens ont validé ce choix, qui n'est pas qu'un choix, je dirais, purement fantaisiste : il y a quand même des incidences financières. On avait un terrain pour le faire, maintenant il faut en acheter. Vous faites une DUP, ce qui veut dire qu'à partir de ce moment-là, c'est qu'il y a probablement des riverains, en tout cas des gens qui sont concernés par les parcelles que vous souhaitez acquérir qui ne sont pas d'accord. Puisque vous n'arrivez pas à le faire à l'amiable, vous allez sur l'expropriation. Je note aussi, encore une fois, que l'argumentaire, ce n'est pas l'intérêt général, puisque quand vous dites : « La réalisation d'équipements emblématiques que sont la médiathèque et le groupe scolaire et le réaménagement public associés en limite nord du quartier du Bois l'Abbé permet de valoriser pleinement l'entrée du quartier », ça, c'est sûr, c'est un enjeu primordial, c'est les entrées de quartier, les entrées de Ville. Après, ce que veulent les habitants et l'intérêt général, a priori, ce n'est pas votre souci. Donc, comme l'a dit mon collègue, pour ces raisons, nous voterons bien évidemment contre cette délibération qui s'inscrit dans un projet qui n'a fait l'objet d'aucune concertation qui, je le rappelle, dans le cadre de l'ANRU, est obligatoire. Et ce n'est pas simplement des réunions d'information ou alors des réunions où l'on demande aux gens de choisir la couleur des bancs et la taille des arbres... »

Monsieur le Maire

« Bien. Ce qui est bien avec vous, c'est que l'on est toujours dans la caricature et, au fond, le mensonge est collectif. Pourquoi je dis cela? Parce que déjà, on n'est pas dans un dossier d'approbation du projet, on est dans un dossier uniquement sur les parcelles concernées d'utilité publique. L'utilité publique, elle est largement démontrée quand on fait une médiathèque et une école. Donc ça, je crois qu'il n'y a pas de débat. Et, par le passé, il y a déjà eu des opérations de ce type à Champigny, je ne citerai que la dernière école qui a été réalisée, Simone-Veil, où là aussi, il y avait une déclaration d'utilité publique. Est-ce que, pour autant, il y a des expropriations? Monsieur MAILLER, vous nous mettez souvent en avant votre grande connaissance du droit administratif, vous devriez savoir que ce n'est pas parce que l'on enclenche une déclaration d'utilité publique que cela se termine systématiquement par des expropriations. C'est un des outils pour donner un délai et pouvoir engager des discussions, qui peuvent aller jusqu'à une expropriation, mais ce n'est pas systématique. D'ailleurs, sur le projet de la médiathèque du centre-ville, nous avions enclenché cette procédure, et nous n'avons fait aucune expropriation. Donc les acquisitions, vous les avez vues, d'ailleurs parfois vous les avez dénoncées en disant qu'elles étaient chères, comme si pour le quartier du Bois l'Abbé, il ne fallait pas mettre de l'argent pour faire quelque chose de qualitatif. Ce qui est quand même un peu singulier, compte tenu des positions qui sont les vôtres. Mais vous voyez que les acquisitions, elles avancent et, globalement, les gens vendent. Pourquoi ? Parce que je vous rappelle, en particulier à Christian FAUTRÉ, que vous aviez déclassé cette partie où l'on envisage effectivement de créer cette école pour faire des logements. Donc tous les gens qui étaient là, sur cette bande qui était classée en UD, que l'on a reclassée en UP pour la suite, bien évidemment, ils étaient contactés pour des promoteurs, et ce depuis des années. Et donc, c'était ça. C'était facile puisqu'ils étaient déjà vendeurs. Alors au prix des promoteurs, vous aviez facilité, Monsieur FAUTRÉ, la spéculation financière, la spéculation immobilière. Et nous, qu'est-ce que l'on porte dans ce quartier? Eh bien une politique publique de qualité pour les enfants de ce quartier et du quartier de Cœuilly. Alors vous nous dites : on a perdu beaucoup de temps. C'est votre argument. Et on découvre ce soir, au fond, que Christian FAUTRÉ est un magicien, un magicien qui aurait pu faire une école en 6 mois. Alors Monsieur MAILLER demande, et vous aurez l'étude si vous le souhaitez, elle est globale, elle n'est pas spécifique à cette école, une étude qui a été réalisée en décembre 2018, elle concluait cette étude que, compte tenu de l'état des bâtiments scolaires, et elle listait à la fois l'école Solomon, l'école Bassis, l'école Eugénie-Cotton, Thorez, que vous avez oubliée dans l'ANRU 1 sur le secteur des Mordacs, et Jacques-Decour. Et elle donnait un calendrier sur lequel vous vous êtes complètement calé. Le calendrier, il est là : les interventions, à moyen terme, sur l'école Solomon 2024-2028. C'est vos écrits, c'est ce que vous aviez prévu. Et là, vous êtes en train de nous expliquer qu'en gros, tout aurait déjà démarré. La démolition s'est arrêtée au mois de novembre, et qu'en 6 mois, vous auriez fait l'école. Alors vous êtes extraordinaire, vous faites une école en 6 mois, c'est exceptionnel, mais vous auriez pu en faire 10 sans problème au cours de la mandature dernière ! Ça aurait été formidable ! Mais vous n'avez rien enclenché. Le terrain de l'école, il n'est disponible que depuis la fin de cette année, donc ce n'est pas en 6 mois que l'on fait une école. Il y a un concours, un permis vous savez très bien comment ça fonctionne, et puis ensuite il y a le temps de la construction. Souvent, une école, vous le savez, c'est 3 ans pour construire, voire 4, comme cela a été le cas à Anatole-France parce que l'on était en site occupé. Et donc c'est la raison pour laquelle, pour répondre à votre question, Monsieur MAILLER, le choix qui a été opéré, non pas par nous, mais par l'ancienne équipe, donc en l'occurrence par les deux anciens maires, ça a été de déplacer l'école, pas de refaire l'école sur le site. Ça, ce n'est pas moi qui l'ai défini, ce sont les maires précédents, et c'est dans le protocole de préfiguration signé en 2019. Donc, effectivement, elle était prévue à un autre endroit. Là, on l'a encore déplacée un peu plus pour correspondre pleinement, et j'ai déjà eu l'occasion de le dire à plusieurs reprises, aux critères de l'ANRU pour obtenir le meilleur financement possible et en même temps travailler sur la mixité sociale. Alors que l'extrême gauche, aujourd'hui, soit contre la mixité sociale, c'est quand même quelque chose de particulier, je dois dire. Et moi je trouve que c'est très bien que, dans cette école, il pourra y avoir des enfants du quartier du Bois l'Abbé comme des enfants du quartier de Cœuilly, notamment le secteur pavillonnaire qui est entre les Mordacs et le Bois-l'Abbé. C'est très bien comme cela. Et puis la médiathèque, elle aurait peut-être pu être plus avancée, mais vous voyez, là, il y a une cohérence de projet. Il y a une cohérence de projet avec la médiathèque, avec l'école et le gymnase. Autour de cela, il va y avoir une vraie polarité. Ce n'est pas une simple entrée de quartier, c'est une polarité, et d'ailleurs tous les enseignants nous l'ont dit. Ils nous ont dit : « Eh bien, c'est formidable si l'on a la médiathèque à côté, on va pouvoir faire des passerelles entre la médiathèque et l'école, on fera la même chose pour le sport. » Que les enfants dans ce quartier, comme dans tous les autres quartiers de la Ville, puissent faire du sport, puissent se cultiver, c'est quand même des éléments extrêmement importants. Alors que vous ne souhaitiez pas défendre cela, dont acte. En tout état de cause, vous ne pouvez pas dire, Christian FAUTRÉ, que vous auriez refait cette école en 6 mois. Il faut arrêter de dire n'importe quoi. C'est ce que vous avez écrit, c'est ce que vous venez de réaffirmer ce soir. L'école serait déjà enclenchée, tout serait déjà fait, la médiathèque, ce serait réalisé. Et ce qu'il faut dire aussi, il faut avoir l'honnêteté de le dire, c'est que, et d'ailleurs l'État l'a reconnu, tous les partenaires l'ont reconnu, c'est que le travail d'ajustement que l'on a fait par rapport au protocole de 2019, il est bénéfique pour la mixité sociale de ce quartier, il est bénéfique d'un point de vue financier pour la commune - et le reste à charge, c'est un sujet - et il est cohérent aussi par rapport à ce que l'on a convenu parce que, entre-temps, il n'aura échappé à personne que le Territoire est aussi présent dans cette opération-là. C'est le Territoire qui porte cette opération avec la Ville. Ce n'est pas que la Ville. Donc voilà. Je pense qu'il faut aller sur cette utilité publique ; en tout cas, la déclaration est nécessaire si l'on veut mener à bien ce projet. Et ceux qui voteront contre ce soir signifieront que cette école, vous ne voulez pas la voir un jour surgir de terre, comme la médiathèque. Donc il faudra assumer cette position-là. Mais chacun est libre d'assumer ici ses positions, et c'est heureux. Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, Monsieur le Maire, effectivement, je vais essayer de réagir par rapport à ce que vous venez de dire. Ce que vous venez de dire est totalement faux puisqu'en fait ce n'est pas le projet de reconstruction ni de projet de médiathèque, puisqu'ils étaient déjà présents. Qu'ils n'aient pas été au même endroit, peu importe... C'est simplement la manière dont vous amenez ce projet. Et là, vous venez encore de confirmer une nouvelle fois que ce qui définit chez vous l'intérêt général, c'est le scoring, ce que l'on peut choper comme argent chez les autres. Et puis dernière petite chose, j'aimerais assez que dans les propos, dans les termes que vous employez, vous évitiez injustement d'utiliser les termes d'extrême gauche, parce que je vous rappelle qu'il y a un avis du Conseil d'État qui vient de classer un certain nombre de partis politiques : l'extrême droite, on sait de quoi il s'agit, et aucun des partis qui fait partie de l'opposition aujourd'hui ne fait partie de ces partis classés d'extrême gauche. Donc, s'il vous plaît, respectez au moins la République, respectez le Conseil d'État qui, à mon sens,

n'est certainement pas islamo-gauchiste, comme vous aimez à longueur de temps le répéter. Donc nous sommes la gauche, nous ne sommes pas à l'extrême gauche. L'extrême gauche, c'est le NPA, Lutte ouvrière. Donc je vous invite à regarder, si vous vous dites républicain, eh bien respectez les avis du Conseil d'État. »

Monsieur le Maire

« La France insoumise est quand même dans cette perspective-là. Il faut l'assumer. Mais ceux qui n'assument pas, c'est leur choix. Monsieur FAUTRÉ. »

M. FAUTRÉ

« Vous ne pouvez pas désinformer, caricaturer en permanence, comme vous le faites. Vous avez tout fait pour que le protocole d'accord avec l'ANRU soit retardé, et vous l'avez retardé puisque vous avez reconstruit un nouveau projet. Vous avez retardé le protocole que l'on avait signé. Et surtout, avant le protocole d'accord que l'on devait signer avec l'ANRU, qui était l'aboutissement d'un travail d'étude bien évidemment et de concertation, et non pas d'information de la population, nous avions obtenu, parce que c'était une urgence pour nous, et surtout pour les enfants et les enseignants de cette école, de ce groupe scolaire, nous avions obtenu une dérogation de la part de l'ANRU pour obtenir l'autorisation de lancer le processus de libération du foncier et de construction de l'école. Donc quand vous dites 6 mois, de qui vous vous moquez là ? De qui vous vous moquez ? De ceux qui veulent bien vous entendre, mais ce n'est pas la vérité. C'est une contre-vérité, et vous le savez très bien. »

Monsieur le Maire

« Alors je le dis, et je le redis, et ce sera au PV : rien n'avait été obtenu dans ce sens à l'ANRU puisqu'il y a deux choses: il y a le protocole de préfiguration, et puis après il y a l'accord en CNE. Et donc tout cela a été défendu, et qu'est-ce qu'a dit l'ANRU ? L'ANRU a salué le travail qui avait été fait pour reprendre le projet. Et qu'est-ce qui m'a été dit à l'ANRU ? Que l'on vous avait demandé de le travailler autrement, et que c'est vous qui avez refusé cette approche-là. Au fond, ce projet, vous n'avez pas eu l'ambition que nous avons pour le porter aujourd'hui dans sa qualité. Donc c'est vous qui répandez des mensonges parce que, de toute façon, quand bien même les démolitions auraient été faites dans les délais, je vous informe quand même qu'il s'est passé quelque chose qui s'appelait le COVID, qui a décalé un peu les choses. Et pendant le COVID, on n'avait pas le droit de faire grand-chose. Et ça, si vous l'avez oublié, souvenez-vous de ce qui se passait dans cette même salle quand on vaccinait 6000 personnes par semaine... Eh bien le COVID a suspendu un certain nombre de choses. Pour autant, on a repris, au regard de ce qu'étaient les contraintes, y compris sur la concertation, et donc le processus a avancé, et il a été très fortement salué par l'État, par l'ANRU sur le projet que nous avons mené en coopération avec le Maire de Chennevières. Et sur la médiathèque, je ne vous l'ai pas dit, je ne voulais pas enfoncer le clou, mais puisque vous relancez... C'est très bien de dire : elle avait démarré, vous avez tout arrêté. En l'occurrence, aucune entreprise n'a été notifiée. Donc c'est bien de faire des premières poses de pierres à quelques jours des élections pour faire des effets d'annonce, vous aviez largement le temps de le faire depuis des années, vous ne l'avez pas fait, on travaille, on a pris le temps pour obtenir les financements, parce que le financement, ce n'est pas un scoring, c'est tout simplement être prudent sur la gestion de nos finances, et je pense que c'est aujourd'hui une nécessité. On ne peut pas faire des manifestations, comme vous l'avez fait par le passé, en allant sous les fenêtres des ministères pour dire : rendez-nous l'argent des collectivités, vous nous devez tant. Cela a été une litanie que l'on a entendue, quel que soit le gouvernement d'ailleurs, un gouvernement de droite comme un gouvernement de gauche, du temps de Hollande, vous faisiez les mêmes manifestations, et en même temps nous dire : Ah ben, le sujet de la participation de l'État n'est pas un sujet. En gros, 25 ou 55 %, c'est la même chose. Eh bien non, on dit, nous, ce n'est pas la même chose, et on assume pleinement cette position d'obtenir les financements pour améliorer la qualité de ce projet pour ce quartier. Bien, Madame CAPORAL, un dernier mot avant de passer au vote. »

Mme CAPORAL

« Oui, il me paraît tout de même vrai que la médiathèque et l'école seraient déjà reconstruites, que ce n'est pas le cas. C'est un fait. »

Monsieur le Maire

« Non. »

Mme CAPORAL

« Qu'effectivement avant l'ANRU on ne peut pas avoir l'argent de l'ANRU. Donc je ne vois pas comment on aurait pu construire une école, il y a 10 ans, si l'on avait besoin des financements de l'ANRU. Donc il y a des contradictions, il y a beaucoup de caricature. Au bout d'un certain temps, c'est effectivement un manque de respect des personnes que vous avez en face de vous, aussi bien de votre majorité que de l'opposition. Merci. »

Monsieur le Maire

« Mais absolument pas, Madame CAPORAL. D'ailleurs la parcelle que vous évoquez est dans le périmètre de l'ANRU 1, celle que vous aviez prévue pour faire la médiathèque, normalement, elle aurait dû déjà être faite dans le cadre de l'ANRU 1. Elle n'a pas été faite. Vous avez perdu un maximum de temps. Donc c'est ça la réalité. »

Mme CAPORAL (hors micro)

« Vous êtes arrivé. »

Monsieur le Maire

« Vous avez laissé traîner les sujets, comme sur toutes les écoles. Ce n'est pas moi qui ai fait le rapport de 2018. Je viens de le citer. Qu'est-ce que disait ce rapport ? Que vous deviez engager des investissements extrêmement lourds pour refaire l'ensemble des écoles. Cela a été dit tout à l'heure dans le débat sur le compte administratif, quand on a été obligés d'engager, puisque Monsieur MAILLER s'interrogeait sur les travaux que nous faisions. Eh bien oui, on a engagé un plan toilettes. Rendez-vous compte que, dans les écoles, les enfants refusaient d'aller aux toilettes ! Il a fallu refaire des blocs sanitaires à n'en plus finir dans tout un tas d'écoles parce que les enfants refusaient... C'est ça ce qu'a été votre très bonne gestion, comme dirait votre camarade, Madame KEITA. Donc je suis désolé mais, à un moment, il faut aussi regarder la réalité des faits. Donc on avance sur ce projet, il sera qualitatif, et je pense qu'il répond en tout cas à une très grande partie de ceux qui ne viennent pas menacer les élus, mais de ceux qui veulent le changement pour le quartier et qui sont sincères dans leur démarche, et pas avec des ambitions politiciennes de bas étage. Je vous propose de passer au vote : est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Pour ? Donc cette DUP est adoptée. Merci. Point numéro 11, Jacqueline BENAHMED. »

à la majorité

36 votes pour dont 7 procurations (Mme DEGAGER-PHALANCHERE, M. VIGUIE, Mme BENOLIEL, Mme DONATIEN, Mme SAILLAND, M. LATRONCHE, Mme DE OLIVEIRA)

6 votes contre Mme CAPORAL, M. FAUTRE, Mme MASMOUDI-LAJNEF, M. SUDRE, M. MAILLER et M.SY

3 abstentions dont une procuration (Mme ADOMO), M. SOLARO, M. LURIER

11) Désaffectation et déclassement des parcelles cadastrées section DO, nºs 67, 158 et 195 sises avenue Boileau et confirmation de la cession

Mme BENAHMED

« Merci Monsieur le Maire, bonsoir à toutes et à tous. Par cette délibération, il est proposé au Conseil municipal d'acter la désaffectation des parcelles cadastrées section DO, n° 67, 158 et 195 d'environ 1669 m², de décider le déclassement du domaine public communal préalablement à la cession de ces mêmes parcelles, de prendre acte des termes de la délibération 2024-065 approuvée lors du Conseil municipal du 15 mai 2024 décidant la cession des mêmes parcelles. »

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 3e commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, Monsieur le maire, si je comprends bien, on fait un déclassement suite à une désaffectation après avoir vendu, puisque l'on a vendu le 15 mai 2024, sauf que moi, j'ai un petit souci de légalité puisque, normalement, le déclassement doit être préalable à la cession, c'est-à-dire que vous nous avez fait vendre un terrain qui n'a pas été déclassé, c'est-à-dire qu'il était dans le domaine public, et qu'a priori on ne l'a pas déclassé, si j'ai bien compris. »

Monsieur le Maire

« Vous avez bien compris, sauf qu'il n'est pas encore passé à la cession chez le notaire. »

M. MAILLER

« Oui, mais c'est préalable à la cession, c'est-à-dire que nous, on a délibéré avant même que ça ait été déclassé. »

Monsieur le Maire

« C'est votre lecture. »

M. MAILLER

« Ben écoutez, on interrogera la préfète, on verra ce qu'elle en pensera. »

Monsieur le Maire

« Comme d'habitude. Vous ferez des mails au ministère de l'Intérieur, au président de la République, à la préfecture, et je pense que vos écrits passionneront. Madame CAPORAL. »

M. MAILLER

« Disons que nous sommes quand même dans un État de droit...

Monsieur le Maire

« Mais je vous le confirme. »

M. MAILLER

« Et que le minimum, c'est de respecter les règles. »

Monsieur le Maire

« Madame CAPORAL. »

Mme CAPORAL

« Vous ne nous avez pas indiqué lors de la vente, mais vous nous avez dit que peut-être vous auriez des informations plus détaillées par la suite sur quelles activités, la taille, le nombre d'emplois prévus, et si c'est l'installation de locaux professionnels, quelle serait la taille de ce projet... Merci. »

Monsieur le Maire

« Eh bien, écoutez, on aurait pu avoir ce débat sur le précédent Conseil municipal puisque c'était véritablement l'objet, mais vous n'avez pas souhaité rester, alors qu'on avait effectivement un vrai sujet sur l'emploi. On pense que l'on aura une centaine de postes de travail sur cet équipement. Ce n'est pas neutre dans un quartier comme celui-là où près de 30 % de la population est au chômage, et en particulier les jeunes, et donc vous avez pu le voir, on a des opérations de formation aujourd'hui sur des jeunes qui travaillent sur la réhabilitation, on a déjà une douzaine de jeunes qui travaillent dans une opération des geek du bâtiment, on a la volonté aussi de repositionner certains acteurs qui sont déjà présents sur ce secteur, je pense notamment à un dossier qui avait été complètement mis de côté dans le phasage tel qu'il était envisagé dans le premier projet sur cet ANRU 2, qui est la mission locale. La mission locale, ce sont aussi des agents qui ont une mission de service public et donc, aujourd'hui, les locaux dont ils disposent ne sont pas à la hauteur de ce qui pourrait se faire et qui se fait dans beaucoup d'endroits. J'ai eu l'occasion de visiter d'autres locaux, notamment ceux d'une autre mission locale qui est celle qui vient d'être inaugurée à Maisons-Alfort, je peux vous dire qu'ils ont des locaux qualitatifs. Ça donne vraiment envie pour tous les jeunes qui cherchent une formation, un emploi, de venir. Aujourd'hui, pour aller dans les Algeco qui fuient, où les fenêtres sont fragiles, où le sol s'enfonce, ça ne donne pas véritablement envie. Et dans votre projet, vous l'aviez repoussé à 8 ans, Eh bien là, si cette opération se fait, eh bien nous aurons des locaux qui permettront d'accueillir d'ici à 2 ans les agents de la mission locale et d'autres entreprises. L'objectif, effectivement, c'est de faire travailler le plus de gens possible issus du quartier, et je pense que c'est important dans un quartier comme celui-ci. Madame CAPORAL. »

Mme CAPORAL

« Oui, la question aussi, c'était quelle activité, bon là, vous nous avez parlé de la mission locale, mais quel type d'activités vous envisagez dans le reste des bâtiments ? »

Monsieur le Maire

« Eh bien tout type d'activité économique qui concourt à l'emploi. On est en train de travailler sur des éléments un peu plus précis. On a, bien évidemment, calibré au regard du potentiel et de preneurs qui sont tout à fait prêts à mener cette opération. Bien. Je vous propose de passer au vote. Oui, Monsieur LURIER. »

M. LURIER

« Oui, Bonsoir chers collègues, Monsieur le Maire. Je ne suis pas versé en droit des cessions publiques comme mon voisin, et peut-être d'autres, mais effectivement, il y a quand même quelque chose qui m'interpelle dans le droit fil de ce que vient de dire Monsieur MAILLER, c'est l'intitulé la délibération « désaffectation et déclassement des parcelles cadastrées section DO XXX sises avenue Boileau et confirmation de la cession ». Pourquoi confirmation de la cession puisqu'on l'avait, si je ne m'abuse, adoptée effectivement précédemment ? »

Monsieur le Maire

« Parce que, justement, pour pouvoir le céder, il faut que ce soit déclassé. C'est tout simplement ça. »

M. LURIER

« Oui, eh bien je crois que l'on s'en référera là, pour le coup, aux avis autorisés qui pourraient être donnés par la suite. »

Monsieur le Maire

« Très bien. Écoutez, vous ferez ce que vous jugez utile. Je rappelle que l'objectif c'est quand même de développer l'emploi dans ce quartier, et de faire en sorte que cette mission locale, en particulier cette mission locale puisse être accueillie dans d'autres conditions que ce qu'elle l'a été au cours des dernières années. Donc je propose de passer au vote : est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Qui est pour ? Je vous remercie. Point numéro 12, Tatiana SAUSSEREAU. »

à la majorité

38 votes pour dont 9 procurations (Mme DEGAGER-PHALANCHERE, M. VIGUIE, Mme BENOLIEL, Mme DONATIEN, Mme SAILLAND, M. LATRONCHE, Mme DE OLIVEIRA, Mme NGANDE, Mme ADOMO)

2 votes contre M. MAILLER et M.SY

5 abstentions de Mme CAPORAL, M. FAUTRE, Mme MASMOUDI-LAJNEF, M. SUDRE, M. LURIER

12) Dénomination et/ou changement de dénomination de voies et places publiques

Mme SAUSSEREAU

« Merci Monsieur le Maire. La délibération suivante compte faire la dénomination ou le changement de dénomination des voies et places publiques dans la Ville de Champigny. La Ville de Champigny-sur-Marne souhaite procéder aux dénominations suivantes :

Attribuer le nom de rond-point de l'Europe Robert Schuman au rond-point sans nom numéro
 38 situé à cheval sur le territoire de Champigny-sur-Marne et de Chennevières-sur-Marne;

- Attribuer le nom de place du Marché à l'actuelle place Lénine ;
- Attribuer le nom de Sœur-Emmanuelle à l'actuel square de l'Église. Ce changement de dénomination doit permettre de féminiser le nom des voies en évoquant une figure populaire de la mémoire collective;
- Attribuer le nom de rue Matoub Lounès à la voie sans nom numéro 16, située sur le quartier du Plateau ;
- Attribuer le nom de Linda de Suza au rond-point sans nom numéro 37 situé sur le quartier du Plateau ;
- Attribuer le nom de Surya Bonaly à une portion de l'actuelle rue Juliette de Wils située entre le boulevard Stalingrad et le boulevard Jules-Guesde dans le quartier des Quatre-Cités ;
- Attribuer le nom de Berty Albrecht à l'actuel deuxième sentier des Hauts-Clayaux. Ce changement de dénomination doit permettre de féminiser le nom des voies en donnant le nom d'une grande figure de la Résistance qui fait suite à une proposition des habitants du deuxième sentier des Hauts-Clayaux.

Donc il est proposé d'adopter les dénominations attribuées à l'ensemble des rues et voies communales, comme indiqué dans le tableau annexé à la présente délibération, d'approuver le plan joint à la présente délibération et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents permettant la mise en œuvre de la délibération.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 3^e commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur FAUTRÉ. »

M. FAUTRÉ

« J'ai envie de dire, mais c'est de l'humour : Ah! Enfin vous allez pouvoir dénommer la place Lénine qui vous est très chère! Mais vous le faites d'une manière pas très, enfin ça n'engage que moi, pas très correcte. Pourquoi vous enrobez cette délibération? Vous avez peur du débat sur la place Lénine seulement ? Pourquoi vous l'enrobez autour de deux petites dénominations, et autour avec trois autres dénominations sur lesquelles je n'ai pas d'avis. Encore que... Vous auriez pu, en cette période particulière de commémoration, peut-être choisir dans ces noms, en profiter pour donner le nom d'une rue à une résistante. Je pense que cela aurait été le bon moment pour le faire. En tous les cas, c'est de la stratégie que j'ai du mal à comprendre. Très franchement, mélanger le square de l'Église avec la place Lénine, je ne m'attendais pas à ça pour être très franc, mais encore que... encore que si : vous en êtes largement capable. Vous nous mettez dans l'embarras. Vous me mettez personnellement, je ne parle que pour moi, vous me mettez dans l'embarras parce que je n'ai rien contre les nominations que vous proposez, même si je pense que vous auriez pu choisir, en ce moment de commémoration très fort, et particulièrement dans un moment aussi grave pour la France et la démocratie en France, je pense que ça aurait valu le coup, mais bon... vous avez fait d'autres choix. Vous dénommez la place Lénine, vous savez bien, Monsieur, qu'à Champigny-sur-Marne, il y a la rue Thiers, un assassin du peuple parisien. Et donc vous dénommez Lénine, mais pas les autres. Alors vous faites un choix idéologique. Et, du même coup, je n'ai pas envie de participer à un vote dans lequel il y a ce mélange des genres. Ça ne me va pas. Donc, à titre personnel, cela n'engage que moi, je refuserai de participer au vote tout en - je le répète et comme vous ne modifiez pas mes propos par ailleurs - je n'ai rien contre les noms que vous proposez, mais je ne partage pas cette manière de faire. »

Monsieur le Maire

« Très bien, je vous répondrai ensuite. Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, merci Monsieur le Maire, alors évidemment, bien sûr, sur la question de la place Lénine, moi j'y vois évidemment probablement de l'idéologie de votre part, mais en même temps, ce qui est un peu embêtant, c'est que, à travers cette débaptisation, vous niez l'histoire populaire de la Ville de Champigny. Et ça, je considère que ce n'est pas à votre honneur alors que, dans le même temps, dans la même délibération, vous faites des propositions auxquelles on ne peut que s'associer : féminiser les noms de rues, effectivement, me paraît être plus que légitime et plus qu'honorable.

Maintenant deux questions : déjà, moi je pense qu'il faudrait peut-être procéder à un vote dénomination par dénomination, et d'autre part j'ai quand même deux questions et deux interrogations. La première question : honnêtement, je partage totalement l'idée de donner un nom à, de baptiser un équipement public au nom de Surya Bonaly, mais pourquoi pas la patinoire de Champigny, ce qui, à notre sens, serait beaucoup plus intelligent, légitime, dans la mesure où elle a été patineuse, elle s'est entraînée là ? Quand j'étais gamin, je l'ai vue s'entraîner, et je pense que lui donner un nom de rue, ce n'est pas à la hauteur de ce qu'elle a apporté au patinage, parce que je pense que, au-delà de sa technicité, elle a permis aussi de faire tomber un certain nombre de verrous qui, aujourd'hui, ont nettement sauté. Et je pense que ce serait un petit peu mieux. Donc nous vous ferons, si vous en êtes d'accord, mes collègues, la proposition, plutôt qu'une rue, de dénommer la patinoire de Champigny qui, à ma connaissance, n'a pas de nom, de l'appeler la patinoire Surya-Bonaly, comme on l'a fait pour d'autres athlètes campinois, la salle Gilbert-Tilly à la boxe, la base nautique Roland-Bouchier. Je pense que cela ne ferait que nous grandir. Et dernière chose : je vois effectivement que l'on propose des noms de rues qui sont liés à des communautés locales, ce qui, en soi, ne me pose aucun problème. Mais, du coup, est-ce que vous pensez, dans les prochaines dénominations de rues, trouver des hommes, des femmes, qui seraient des personnalités du Cap-Vert, des Antilles, de toutes les autres communautés qui sont sur Champigny, parce que je pense que cela pourrait être intéressant pour favoriser le vivre-ensemble ? »

Monsieur le Maire

« Mme CAPORAL. »

Mme CAPORAL

« Merci. Je dirais que, pour sécuriser la délibération, il me paraît judicieux de procéder à un vote dissocié. Si la plupart des noms proposés sont consensuels, comme celui de sœur Emmanuelle, la chanteuse mondialement connue Linda de Suza, le poète Matoub Lounès ou la résistante Berty Albrecht, le changement de nom de la place Lénine en place du Marché ne fait pas l'unanimité parmi les Campinois. À part le nom place du Marché, qui est un nom banal et sans intérêt, je me souviens que nous avions décidé, et vous étiez dans l'opposition, vous l'aviez voté, la dénomination des noms de rues. Une liste avait été établie à cette occasion pour les prochaines nominations de rues et, si vous ne savez plus où est cette liste, nous pouvons aussi vous proposer trois noms de femmes dont la

mémoire mérite d'être honorée. Par exemple Simone Lambre, dont le nom est gravé sur le monument aux morts de Champigny. Déportée pour avoir caché des juifs pendant la guerre, internée à Ravensbrück, elle mourut en janvier 1945. Il y a également Denise Foucard, engagée dans la résistance à 17 ans, agent de liaison, sous-lieutenant de l'armée secrète FFI, elle fut aussi maire-adjointe de Champigny chargée de la jeunesse, la culture et du personnel communal. Elle créa avec Paul Méfano le collectif musical international Études expression des modes musicaux. Ou encore Rose Janville, militante pacifiste enterrée dans le carré militaire. Voilà. Et nous souhaiterions, pour nous mettre d'accord sur le vote, une suspension de séance. Merci. »

Monsieur le Maire

« Vous voulez la suspension de séance tout de suite ? »

M. MAILLER (hors micro)

« Une fois que vous aurez répondu. »

Madame CAPORAL (hors micro)

« Après le... » (inaudible)

Monsieur le Maire

« D'accord, c'est que ce que je vais dire va peut-être vous intéresser. Ah Monsieur LURIER, excusezmoi, je ne vous avais pas vu lever la main. Mais je vous en prie. »

M. LURIER

Monsieur le Maire, avec cette délibération, vous brûlez l'avenir en mêlant la proposition de renommer la place Lénine, son nom officiel, en place du Marché, qui est un nom d'usage, avec les propositions de baptiser différentes voies de notre commune du nom de diverses personnalités qui, à des titres divers, par leur sacrifice, leur rayonnement, méritent toutes de passer, si ce n'est déjà fait pour certaines d'entre elles, à la postérité. À mon sens, Lénine, qu'on le veuille ou non, que cela plaise ou non, occupe déjà une position assez importante dans l'histoire, la mémoire collective. Qu'une plaque soit retirée sur une place de Champigny n'altérera en rien cette position. Mais vous, à mon sens, vous pêchez par trop d'habileté. C'est ce que cette délibération révèle des méthodes de politique à l'ancienne que vous employez. Et les intentions sous-jacentes sont tellement apparentes! Si vos adversaires votent contre, cela a été dit, vous pourrez vous répandre à l'envie, avec vos thuriféraires habituels, en galvaudant ces affreux gauchistes, sales, méchants, et j'en passe des plus récents, dénier le droit aux personnalités ci avant évoquées d'avoir une rue à leur nom. Peut-être plus grave, cette animosité constamment réitérée, en particulier dans cette enceinte ce soir, à l'égard des communistes, cette farouche volonté de vouloir gommer et dessiner l'histoire de notre Ville avec ses réussites et ses échecs, comme toute aventure humaine, indique qu'a priori vous n'avez pas intégré que le mur de Berlin était tombé et que vous restez figé, à votre niveau, dans une logique de guerre froide... ou chaude. Vous qui vous voulez un homme d'avenir, qui entend guider le futur de notre cité, ne seriez-vous donc qu'un homme du passé ? En ce qui me concerne, et après vos réponses, la mine que vous entendez jeter sous nos pieds fera long feu. Après ces rappels nécessaires, et si elle n'est pas dissociée, je voterai cette délibération afin de rendre hommage aux personnalités proposées dont plusieurs sont en bonne place dans mon Panthéon personnel. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Non ? Ah Sylvain SOLARO. »

M. SOLARO

« Je rejoins mon collègue pour dire que la place Lénine fait partie de l'historique de Champigny, et je trouve amusant que l'on dise que pour promouvoir le marché, on va changer le nom de la place. Il ne me semble pas que Lénine intervienne sur la qualité des produits vendus sur ce marché, et c'est plutôt ça qui peut promouvoir le marché. »

Monsieur le Maire

« Bien. Alors je vais vous répondre effectivement. Je vous confirme, Monsieur LURIER, le mur de Berlin est bien tombé, et donc il est peut-être temps de passer à autre chose. Et peut-être qu'il est utile de connaître l'histoire de notre Ville. L'histoire de notre Ville, justement sur cette place, puisque vous vous arcboutez beaucoup sur cette place, et en faisant fit du reste, avec parfois d'ailleurs des propos que je trouve un peu particuliers, je dois dire, en disant que l'on aurait choisi des noms communautaires, et dont vous vous demandez si l'on va faire pour le Cap Vert, pour d'autres origines, comme si l'on avait choisi les autres noms uniquement parce qu'il y aurait une approche communautaire. Ben, je ne sais pas. Il se trouve que Linda de Suza elle a une histoire avec notre Ville, elle est passée par notre Ville quand elle est venue en France, que cette histoire de l'immigration, elle résonne particulièrement à Champigny, avec le bidonville, qui était le premier bidonville d'Europe, et donc tout cela a un sens. Et ce n'est pas un sens communautaire. Si l'on veut rappeler l'histoire, cette place s'est appelée la place du Marché pendant des siècles. Alors je comprends que votre curseur, en gros, n'a démarré qu'à partir de 1947. Mais, au départ, qu'en était-il ? Le nom qui avait été choisi, c'était celui de Staline. Cette place s'est appelée la place Staline, et vous-mêmes, quand je dis vous-mêmes, ceux de votre famille politique, à l'époque, se sont dit : Ah c'est quand même un petit peu fort Staline, on va peut-être changer le nom, on va l'appeler Lénine. Voilà quelle est l'histoire de ce nom depuis quelques décennies. Qu'est-ce que c'est que l'histoire des soixante-dix dernières années par rapport aux siècles qui l'ont précédée ? C'est l'histoire de notre Ville, donc ce n'est pas être un homme du passé que de savoir d'où l'on vient et où l'on veut aller.

Et puis vous nous interpellez, Monsieur Christian FAUTRÉ, sur Thiers. Je suis d'accord sur votre position vis-à-vis de Thiers, mais je vous rappellerai, vous vous souviendrez peut-être d'un élu qui faisait partie de votre majorité, qui s'appelait Monsieur PRIGENT. Monsieur PRIGENT vous avait demandé de l'enlever ce nom-là. Vous ne l'avez jamais fait. Vous avez pourtant eu des décennies pour pouvoir le faire. Vous ne l'avez jamais fait. Alors c'est bien beau de nous dire maintenant : il faudrait l'enlever. Le sujet, il n'est pas là. Nous, on a une approche qui est simple, c'est de dire : on fait une délibération pour l'ensemble. Le sujet n'est pas que Lénine, c'est aussi tous les autres sujets qui sont abordés et qui, pour moi, ont une importance tout aussi grande. Christian FAUTRÉ, vous avez dit : il n'y a pas de résistante. Si, Berty Albrecht était une résistante. Elle est morte à la prison de Fresnes. Donc on lui rend hommage, et il se trouve que l'on a choisi Berty Albrecht, justement parce que c'est l'année du 80e anniversaire de la Libération de Paris, parce que cela a du sens, en ce moment, je vous rejoins de ce point de vue-là. Dans la situation qui est celle de notre pays aujourd'hui, cela a du sens, effectivement, de donner le nom d'une résistante et, en l'occurrence, pourquoi ce chemin a été choisi ? Tout simplement parce que, dans les dénominations qui ont été faites, les habitants nous ont dit : « Eh bien il y a le premier chemin, et puis il y a le deuxième. Donc on nous oublie toujours. On se trompe quand on vient chez nous. On aimerait bien changer de nom. » Eh bien on s'est saisi de cette opportunité.

Quant à votre approche consistant à dire : on pourrait choisir la patinoire, pourquoi pas ? Mais on a convenu avec Surya Bonaly que ce serait une rue. Elle est en plein accord avec cela. On a parlé de la patinoire, elle nous a dit : une rue, ça me va bien. On a évoqué même un square avec elle, et donc elle est pleinement d'accord pour une rue. Donc moi je respecte, de ce point de vue-là, ce qui a été fait. Quant à la liste que vous avancez, Madame CAPORAL, effectivement, je me souviens, si ça vous intéresse, puisque vous aviez dit que les réponses vous intéressaient, vous avez dit tout à l'heure : on avait fourni une liste. Moi, je ne l'ai jamais eue la liste, on l'a demandée plusieurs fois dans la dernière mandature, on ne l'a jamais eue cette liste-là. Et quand je suis arrivé, la liste n'était pas présente. Alors elle existait peut-être... Elle était peut-être dans les ordinateurs qui avaient été vidés avant d'aller sur Le Bon Coin. Mais, en tout état de cause, on n'a jamais eu cette liste. En débat, au Conseil municipal, on n'a jamais eu la liste. »

Madame CAPORAL (hors micro)

« Dans vos archives, vous l'avez. »

Monsieur le Maire

Non, non, non, non, non, on n'a jamais eu ça.

Madame CAPORAL (hors micro)

« Si, vous l'avez votée... »

Monsieur le Maire

« Elle n'a jamais été votée. »

Madame CAPORAL (hors micro)

« Ben si, elle a été votée. »

Monsieur le Maire

Il n'y jamais eu ces éléments-là. À chaque fois qu'on l'a demandée, on n'a jamais eu la liste. Je me souviens très bien de débats où Alain CHEVALIER revenait en permanence en disant : communiqueznous la liste. On ne l'a jamais eue cette liste-là. Bon, peu importe la liste... Au fond, on a fait des choix que l'on vous propose. Vous êtes libres de les voter collectivement sur l'ensemble de cette délibération, ou pas. Vous apprécierez ce que vous souhaitez faire. Nous, en tout cas, on fait une délibération pour l'ensemble des points parce que l'objectif, c'est de féminiser. Et on a travaillé aussi avec nos collègues de Chennevières pour un rond-point commun, et qui a déjà été voté, dans ce processus-là, au regard de la délibération que l'on a transmise à la Ville de Chennevières. Chennevières s'est prononcée aussi par rapport à cela. Bien. Donc je fais une suspension de séance, et je vous laisse échanger entre vous. »

M. MAILLER (hors micro)

« Oui, mais je voudrais... »

Monsieur le Maire

« Vous vouliez une suspension de séance, vous pourrez reparler après, Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER (hors micro)

(Inaudible)

Monsieur le Maire

« Je fais une suspension de séance. Vous pourrez parler après. Vous avez demandé une suspension de séance, disons que c'est 4 minutes, 5 minutes, 5 minutes, qu'est-ce que vous en pensez ?

Mme CAPORAL

« 5 minutes. »

Monsieur le Maire

« Donc il est 23 h 03. 23 H08, on reprend. »

M. MAILLER (hors micro)

« Non, mais je voudrais continuer... »

Monsieur le Maire

« Non, mais vous pourrez dire ce que vous voulez après. Là, on fait la suspension de séance que vous avez demandée. »

M. MAILLER (hors micro)

« Un vote unique?»

Monsieur le Maire

« Un vote unique, c'est ce que je viens de vous évoquer, voilà. »

(Suspension de séance)

Monsieur le Maire

« Il est l'heure. Les 5 minutes sont passées, je vous demande de reprendre votre place. On va reprendre notre séance, merci. Si vous voulez bien vous installer, merci. Monsieur CHATAUD, on reprend. Bien. Donc est-ce qu'il y a d'autres interventions pour conclure avant que l'on passe au vote ? Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, Monsieur le Maire, comme l'a indiqué mon collègue, vous nous mettez bien évidemment dans une situation difficile, puisque vous essayez de faire un tir groupé. On considère que ce n'est pas comme cela, à notre sens, que la démocratie devrait s'exprimer. Avant de vous donner la manière dont nous allons voter et de vous expliquer comment nous allons voter, c'est peut-être mes collègues qui le feront, je voudrais juste revenir sur les propos que vous avez tenus sur le fait que certaines propositions pourraient être vécues par nous comme des propositions communautaristes, mais pas du tout, je disais simplement que c'était une très bonne idée parce que cela permet de valoriser le vivre-ensemble, et que peut-être il y avait aussi des personnalités d'autres communautés qui vaudraient la peine d'être honorées dans notre Ville. Et pas seulement des gens qui sont forcément passés ici, parce que si l'on ne prenait que les gens qui sont passés à Champigny, qui ont une histoire avec Champigny,

je n'ai pas souvenir que Madame VEIL soit passée, je n'ai pas souvenir que le général DE GAULLE, peut-être si, lors de la Libération, peut-être il a fait un petit crochet par Champigny, il est venu au café de la Mairie et compagnie, mais, en gros, je disais simplement que cela aurait été une bonne idée de pouvoir ouvrir, et ma question était de savoir si vous allez aller dans ce sens-là parce que, effectivement, chaque communauté a des personnalités qui comptent et le fait de donner des noms de rues ou des noms d'équipements à des personnalités, en tout cas à des gens reconnus nationalement, localement, et peut-être internationalement, ne me paraît pas relever du communautarisme. C'est simplement l'idée de vouloir vivre ensemble et de partager effectivement des choses en commun, et notamment des personnalités, qui auraient pu soit passer, soit qui sont représentatives, je dirais, de l'esprit de tous les Campinois, qu'ils soient issus de telle ou telle communauté, comme vous appelez. »

Monsieur le Maire

« Bien. Je vous remercie pour ces précisions. Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Alors notre explication de vote... »

Monsieur le Maire

« Oui. »

M. MAILLER

« Comme nous sommes, je dirais, un petit peu acculé à cette manière donc vous souhaitez gérer la question des rues, puisque vous nous avez refusé à la fois de prendre notre proposition en disant que Madame Surya Bonaly avait préféré un nom de rue plutôt qu'un nom d'équipement, mais est-ce que vous lui avez proposé la patinoire ? Je n'en suis pas persuadé. Ceci étant, vous nous mettez en difficulté, puisqu'il y a une des dénominations et renomination qui nous pose souci, les autres ne nous posant pas de souci, donc nous allons partager nos votes pour montrer que nous sommes pour l'essentiel d'accord avec vous, mais que sur un des votes, nous sommes contraints de faire autre chose que de voter pour, et que nous ne sommes pas opposés aux propositions que vous avez faites, hormis une : la place Lénine. »

Monsieur le Maire

« Bon, écoutez, de toute façon, l'objectif c'est de voter une seule délibération, et pas 6, comme vous l'avez noté, enfin 7 en l'occurrence. Le sujet n'est pas là. Mais vous voyez, nous, l'objectif, ce n'est pas de politiser tout. Puisque vous n'étiez pas là, vous étiez absent ce jour-là, mais certains de vos collègues avaient décidé de ne pas être présents, Monsieur LURIER était présent au dernier Conseil municipal, et il pourrait vous le confirmer - mais il suffit de vous rapporter au PV - que Monsieur TITOV, votre collègue, celui qui fait partie de votre groupe, Madame CAPORAL, a proposé qu'on lui donne le nom à cette place de Chirac, au nom de Jacques Chirac. Et on lui a dit que nous ne souhaitions pas politiser. Nous n'allions pas supprimer Lénine pour mettre Chirac, mais simplement revenir à l'essence même de l'histoire de notre Ville, donc la place du Marché. Voilà. Donc je suis navré de décevoir l'un de vos collègues qui a proposé Jacques Chirac. Il y a quelques semaines, enfin quelques mois, il nous avait proposé la femme de Lénine; là ; il nous a proposé Jacques Chirac ; pourquoi pas ? On verra peut-être pour autre chose, après tout. Mais, au fond, vous voyez, on est restés sur le sens de l'histoire, et je trouve que la place du Marché, c'est très bien, tout comme le rond-point de l'Europe. Aujourd'hui, je

crois que l'on a besoin d'Europe. En tout cas, c'est une vision que nous partageons avec Chennevières. Sœur Emmanuelle aussi, Matoub Lounès, qui est un grand artiste, Linda de Suza qui a une histoire avec Champigny tout comme Surya Bonaly, et Berty Albrecht, dans cette période-là, effectivement, cela a du sens, et elle est décédée dans le Val-de-Marne, dans des conditions particulièrement difficiles. Donc je vous propose de passer au vote : qui est contre ? Contre ? »

Mme CAPORAL (hors micro)

« Contre, ce n'est pas toi. »

Monsieur le Maire

« Mais chacun fait ce qu'il veut, Madame CAPORAL (rire) Qui est contre ? »

M.SOLARO

« Je suis contre. »

Monsieur le Maire

« Abstentions ? Pour ? »

Mme CAPORAL (hors micro)

« Pour. Moi je suis pour. »

Monsieur le Maire

« Vous êtes pour ? Ah bon alors qui est pour ? On reprend : qui est pour ? Qui est pour ? Bon, écoutezmoi, je veux bien faire x délibérations, mais vous voyez, même quand il y en a une seule, vous avez du mal à vous coordonner. Donc on va reprendre : qui est contre ? Monsieur SOLARO. Qui s'abstient ? Qui refuse de voter ? Qui est pour ? Voilà. C'est clair pour l'administration ? Monsieur LURIER, vous êtes pour ? »

M. LURIER

« Oui, oui. »

Monsieur le Maire

C'est bien noté. Et comme dirait votre collègue Maire d'Ivry : « Goodbye Lénine ! ». Bien, point numéro 13, donc Michel DUVAUDIER sur l'approbation de l'adhésion au SIPPEREC. »

à la majorité

40 votes pour dont 8 procurations (Mme DEGAGER-PHALANCHERE, M. VIGUIE, Mme BENOLIEL, Mme DONATIEN, Mme SAILLAND, M. LATRONCHE, Mme DE OLIVEIRA, Mme NGANDE, Mme ADOMO, M.LURIER)

1 votes contre M. SOLARO

3 refus de vote M. FAUTRE, Mme MASMOUDI-LAJNEF, M. SUDRE

13) Approbation de l'adhésion à la convention de mise à disposition de services du SIPPEREC dans le cadre d'opérations de raccordement au réseau de distribution publique d'électricité

M. DUVAUDIER

« Bonsoir à tous. Donc il s'agit d'approuver la convention de mise à disposition de services du SIPPEREC dans le cadre d'opérations de raccordement au réseau de distribution publique d'électricité, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et tout acte nécessaire à sa mise en œuvre. »

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{re} et de la 3^e commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas. On passe au vote : qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui refuse ? Donc le point est adopté à l'unanimité, je vous remercie. Point numéro 14, Grégory GOUPIL. »

à l'unanimité

14) Fixation des taux de la taxe sur la publicité extérieure (TLPE) 2025

M. GOUPIL

« Merci Monsieur le Maire, chers collègues. Fixation des taux de la taxe sur la publicité extérieure (TLPE) 2025. La présente délibération qui oblige à revoir certains tarifs à la baisse est adoptée pour respecter le délai du 1^{er} juillet, mais prévoit l'option du maintien des tarifs délibérés le 31 mai 2023, augmentés du taux de croissance, l'indice des prix à la consommation, dans l'hypothèse où les correctifs annoncés interviendraient dans le cadre du projet de loi de finances pour 2025. Concernant les tarifs, les dispositions recodifiées obligent à redéfinir les tarifs fixés selon le nouveau barème qui prenne en compte les catégories de supports et les strates démographiques de la publicité compétente, à savoir les populations supérieures à 50 000 habitants et inférieures à 200 000 habitants. Il est par ailleurs précisé que l'augmentation annuelle d'un tarif normal et maximal de la taxe est indexé sur l'inflation et ne peut excéder 5 € par mètre carré d'un support. Les erreurs de recodification reconnues par l'État posent problème dans la présentation de la présente délibération, compte tenu du délai non modifié du 1^{er} juillet 2024 pour définir les tarifs 2025. Dès lors, la présente délibération conduit à prévoir deux cas fixés sur la base des dispositions de l'ordonnance de décembre 2023 et le maintien des tarifs de la délibération du 31 mai 2023 augmentés du taux de croissance IPC de +4,8%, qui pourrait être mis en œuvre sur des correctifs qui seront apportés au dispositif.

Cette délibération fixe les tarifs de la taxe sur la publicité extérieure applicable en 2025 sur la base du tarif maximal autorisé revalorisé, majoré pour une commune de plus de 50 000 habitants appartenant à une EPCI de plus de 200 000 habitants, précise que les tarifs votés en 2024 susceptibles d'être appliqués à compter du 1^{er} janvier 2025, sous réserve d'évolutions ultérieures rapportées aux grilles tarifaires, s'établissent comme suit : vous avez le tableau en annexe. L'article 3 rappelle que les tarifs

seront indexés sur l'inflation, et on rappelle également que la taxe sur la publicité extérieure sera recouvrée annuellement par la commune et qu'elle sera payable conformément aux articles L2333-14 et 15 du code général des collectivités territoriales.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres de la 3e et de la 1re commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, juste quelques petites questions. Une question qui est liée, je dirais, à la manière dont cette taxe est organisée sur le territoire de l'EPT. Quels sont les montants des redevances pratiquées par les autres communes ? Est-ce que l'on est dans le même ordre d'idée ? Qui exerce le pouvoir de police ? Est-ce que c'est toujours vous ou est-ce qu'il a été délégué au président de l'EPT ? Et dernière question : quand je fais le calcul pour atteindre vos 25,50 €, en fait, vous avez arrondi aux 10 centimes inférieurs parce que, comme ce n'est pas précisé dedans et que quand on calcule on arrive à 25,57, on a fait le choix de... C'est bien ça ? Ce n'est pas une erreur ? Ce n'est pas un 5 qui aurait remplacé un 6. Pour les autres aussi ? »

Monsieur le Maire

« Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Non. Alors, effectivement, cette gestion de la TLPE est toujours à la main de la Ville. Dans le cadre du règlement du RLPI, il a été convenu au sein de l'EPT que tout ceci reste à la main de la Ville. Donc on exerce bien, pleinement, la compétence. Et pour répondre à votre question, vous voyez, on a fait les arrondis tels que vous les avez indiqués pour des questions de facilité, quand on a la tarification à mettre en œuvre, en particulier sur les tarifs au mètre carré. S'il n'y a pas d'autres questions, on va donc passer au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Pas de refus de vote, non ? On considère donc que cette délibération est adoptée. Oui. »

M. MAILLER (hors micro)

« Vous n'avez pas répondu sur les autres communes. »

Monsieur le Maire

« Je vous ai répondu, je vous ai dit que c'est comme ça que ça fonctionne dans le Territoire pour toutes les communes dans le cadre du RLPI. Donc adopté à l'unanimité, je vous remercie. Donc le point numéro 15, l'approbation de la convention bilatérale avec l'Immobilière 3F, Léon NGANDÉ. »

à l'unanimité

15) Approbation des conventions bilatérales 2024-2026 à intervenir entre la Ville et le bailleur social Immobilière 3F

M. NGANDÉ

« Merci Monsieur le Maire. Voilà, il s'agit donc de l'approbation des conventions bilatérales 2024-2026 à intervenir entre la Ville et le bailleur social Immobilière 3F. C'est une délibération qui fait suite à certaines que l'on a déjà votées avec d'autres bailleurs, donc du passage de la gestion en stock au passage en flux. Donc ce que l'on a obtenu pour ce bailleur I 3F, c'est que l'on aura un nombre de droits uniques à 130.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 2^e commission Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{re} commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? C'est une délibération classique que l'on a passée déjà pour d'autres bailleurs... Oui, Madame CAPORAL. »

Mme CAPORAL

« Non, c'est juste pour rappeler que nous nous étions abstenus pour une délibération du même genre concernant d'autres bailleurs, et donc que nous allons continuer. »

Monsieur le Maire

« D'accord, parfait. Donc qui est contre ? Qui s'abstient ? Et qui est pour ? Donc le point est adopté, je vous remercie. Point numéro 16, donc Aurore THIROUX pour la convention entre la direction régionale de l'Insee et la commune de Champigny dans le cadre de l'enquête Familles. »

à l'unanimité des suffrages exprimés

36 votes pour dont 8 procurations (Mme DEGAGER-PHALANCHERE, M. VIGUIE, Mme BENOLIEL, Mme DONATIEN, Mme SAILLAND, M. LATRONCHE, Mme DE OLIVEIRA, Mme NGANDE)
9 abstentions dont 1 procuration (Mme ADOMO), Mme CAPORAL, M. FAUTRE, Mme MASMOUDI-LAINEF, M. SUDRE, M. LURIER, M. SOLARO M. MAILLER et M. SY

16) Convention entre la direction régionale de l'INSEE et la commune de Champigny-sur-Marne dans le cadre de l'enquête Familles pour la collecte 2025

Mme THIROUX

« Tout à fait. On est donc dans le cadre d'une enquête Familles, qui vise à mieux connaître le mode de vie des familles. C'est une enquête qui a lieu environ tous les 10 ans et qui est menée sur un échantillon de 2000 communes. Donc là, on vous propose de signer cette convention qui sera réalisée en même temps que l'enquête annuelle de recensement.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres de la 1^{re} commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Il n'y en a pas : qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui refuse de voter ? Donc le point est adopté à l'unanimité, je vous remercie. Point numéro 17, donc le rapport annuel de la commission communale d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap, Aurore THIROUX. »

à l'unanimité

17) Présentation du rapport annuel de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes en situation de handicap

Mme THIROUX

« Merci Monsieur le Maire. Donc on est dans l'obligation réglementaire qui a été mise en place en 2005, pour laquelle la commune de Champigny ne remplissait pas ses obligations puisqu'il n'y a eu, sur la dernière mandature, qu'une commission et un rapport d'édité en 2017. Nous avons donc réinstallé cette commission en 2021, avec une installation de la première plénière le 18 février 2022. Donc, pour mémoire, je vous rappelle que cette commission était composée de 21 membres, donc d'associations, d'élus, d'acteurs économiques, de bailleurs sociaux, d'usagers. Donc nous travaillons ensemble pour améliorer l'accessibilité de notre Ville. Cette commission a un rôle consultatif et peut formuler des préconisations. Donc nous sommes partis sur un format avec deux réunions plénières par an, actuellement deux ateliers thématiques réguliers, et donc l'édition d'un rapport annuel. Ce deuxième rapport présente les travaux de la commission avec une première partie plutôt sur le bilan d'accessibilité des directions concernées au titre de l'obligation légale, à savoir les infrastructures : les transports, la DITEP, les bâtiments, l'urbanisme, et une autre partie sur un bilan inclusion avec des éléments donnés par le CCAS, la direction des sports, de l'éducation, de la petite enfance, de la communication et autres...

Le rapport est quand même très complet. Je vais vous donner plutôt des petits focus sur les travaux. Comme je vous l'ai indiqué, donc deux ateliers : un sur le recensement de logements accessibles qui a été mis en route avec les bailleurs sociaux, et qui enfin conduit au chiffrage, en tout cas au remplissage d'un tableau complet selon les critères mis en place par l'atelier et qui nous permet de mieux comprendre l'offre de logement pour les personnes en situation de handicap. On a également travaillé sur les organisations d'événements sur un autre atelier, et qui va donner lieu à la rédaction d'un petit guide pratique.

Sur la voirie, on peut dire que l'on a 7 nouvelles places de stationnement pour personnes en situation de handicap, que le plan d'accessibilité de la voirie et des espaces publics a été achevé, qu'un processus de signalétique lumineuse tricolore est en cours, qu'une étude de schéma directeur des liaisons douces

visant à améliorer la sécurité et l'accessibilité est en cours, que l'on a eu pas mal de reprises partielles des trottoirs.

Concernant l'habitat, vous pouvez voir le tableau qui reprend le classement des logements par catégorie, qui est un tableau très utile, et qui sera actualisé chaque année par les bailleurs.

Ce que je ne vous ai pas dit en entrée, c'est que l'on a maintenant un chiffre clair du nombre de personnes qui ont ouvert des droits dans notre Ville, et nous avons 8226 personnes, 8226 Campinois qui ont ouvert au moins un droit à la MDPH au 30 mars 2024. Donc on voit que cela touche une partie importante de notre population, ce qui légitime encore plus les actions qui peuvent être réalisées.

Dans le rapport, vous allez retrouver les éléments sur ce qui a été réalisé en matière de culture avec les ateliers Handi-Danse, avec la réalisation d'un film *Naïf dans les bois*, avec des visites d'expositions avec l'IME Franchemont. Voilà, c'est par exemple, pour Handi-Danse, 3 ateliers dès 6 ans, qui sont ouverts tous les guinze jours au centre Jean-Vilar.

Ce que l'on peut également dire, c'est que l'année 2023 a été marquée par trois grands événements, notamment l'accueil du Forum intercommunal du handicap. C'est un forum qui est commun à quatre villes, avec 30 partenaires, 9 services mobilisés, l'attraction d'un plateau télé, et plus de 300 visiteurs sur la journée. Nous avons également accueilli, les 6 et 7 juillet, la caravane Tous aidant, et nous avons diffusé aussi, dans le cadre de la journée sur le handicap, le film *We have a Dream* de Pascal PLISSON, avec l'actrice qui est venue participer au débat. C'était vraiment très intéressant.

Voilà. Je pense que j'ai un petit peu survolé le rapport. Je pense que c'est vraiment important de le lire dans sa globalité pour se rendre compte de l'ensemble des mesures qui sont prises en faveur de l'accessibilité dans notre commune. »

Monsieur le Maire

« Merci.

L'avis des commissions

Avis favorable sur les 6 commissions.

Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, merci Monsieur le Maire. Madame THIROUX, vous savez que je suis quelqu'un de particulièrement exigeant et, malheureusement, je trouve un petit peu dommage de n'avoir aucun chiffrage de ce qui est réalisé. Par contre, je dirais que le seul chiffre qui a retenu mon attention, parce que c'est bien beau de dire : on y va, on y va, mais si on ne met pas les moyens, si on ne met pas le budget, c'est un peu embêtant. Pourquoi je dis cela ? Parce que j'ai lu le rapport jusqu'au bout, et j'ai d'autres questions à vous poser. On nous dit, en gros, qu'il y a à peu près 4,5 M € de travaux à réaliser dans les aménagements, sauf que l'on nous dit, entre autres, que vous mettez au budget 100 000 € par an. Donc cela veut dire 45 ans pour arriver à réaliser la totalité de ce qui est à faire. C'est ce qui est écrit dedans, Monsieur le Maire, vous pouvez hocher la tête, je peux vous trouver la page. Il n'y a aucun souci sur ces éléments-là. Visiblement, vous l'avez peut-être moins bien lu que moi, a priori. De l'autre côté il y a plein d'éléments qui sont hyper intéressants parce qu'effectivement, il y a plein de choses, on parle de la question du logement, mais est-ce que, à un moment donné, on ne se met pas autour de la table avec les bailleurs, et on impose la construction d'un certain nombre de logements pour permettre l'accès des personnes handicapées ? Comment, quels moyens on se donne aussi pour

éventuellement accompagner les bailleurs ? Parce que, malheureusement, en parlant de handicap, j'ai le cas, il n'y a encore pas très longtemps, d'une personne qui avait de graves problèmes de santé et qui a demandé à son bailleur de réaliser des travaux. Cela a pris deux ans, sauf qu'entre-temps, la personne est décédée. Donc vous voyez, comment on gère ces situations-là ? Ce n'est pas propre à la Ville, mais j'entends bien, parce que les objectifs et l'engagement que vous semblez vouloir mettre dedans me paraissent légitimes, louables, mais quels moyens on met ? C'est toujours la même question. Là, a priori, dans ce rapport, on voit qu'il y a des pistes de réflexion, mais il manque un certain nombre d'éléments.

Je vois aussi, alors c'est un peu paradoxal, parce que l'on parle du gymnase Léo-Lagrange, celui que vous voulez déglinguer dans le cadre de l'ANRU, où l'on nous dit : les études de programmation seront réalisées en 2023. Donc cela veut dire que youpi ! Peut-être qu'il ne disparaîtra pas dans votre projet... Qu'est-ce que je lisais d'autre ? Voilà donc ce que je vous ai dit sur les bailleurs...

Sur l'attribution des aides sociales facultatives, eh bien j'aurais aimé éventuellement avoir un petit peu d'éléments sur combien de personnes en perçoivent, quel est le montant de ce qu'on leur donne dans le cadre du CCAS. Enfin quel bilan, quels moyens on met là-dessus, parce qu'il y a beaucoup de choses où l'on parle de participation à des événements, mais l'on n'a aucune idée de tout cela.

Je félicite la Ville : et là, Monsieur le Maire, écoutez, parce que pour une fois que je vous fais des satisfecit, je sais que vous n'allez pas les... Eh bien je vais peut-être attendre que vous m'écoutiez, Monsieur le Maire, ça ne vous intéresse pas ce que je dis visiblement, non parce que je vous attends depuis tout à l'heure juste pour vous faire un satisfecit. Mais quand vous parlez d'éducation, je voudrais bien que vous vous appliquiez les mêmes règles que vous voulez m'appliquer. Donc je disais que la Ville, elle a fait des efforts très importants, notamment dans l'accueil d'agents publics. Là-dessus, bon il y a peut-être une petite baisse, j'imagine sur le CCAS, qui est liée au départ d'une personne ou autre chose, mais en tout cas, effectivement, 7,91, 8,80 pour le CCAS, je pense que l'on n'a pas à rougir, et donc là-dessus, il n'y a pas de soucis. Pareil sur les actions de formation. Très bien, mais quel montant, quels moyens on met ? Je n'ai pas vu de chiffres, pas de budget sur ces éléments-là. Je vois qu'en fait chaque direction, ce qui me gêne un peu aussi dans la manière dont on conçoit les choses, c'est qu'a priori chaque direction travaille dans son coin. Donc est-ce qu'il existe aujourd'hui une direction un peu pilote ? Si oui, combien d'agents ? Quel est son budget ? Parce que je pense que le handicap mériterait effectivement peut-être une direction, si elle n'existe pas aujourd'hui. Pareil, on nous parle du médecin référence santé accueil inclusif : combien de temps consacre-t-il à ses activités ? C'est une très bonne idée, c'est quelque chose d'important. Pareil, on met : « la Ville compte plusieurs unités de scolarisation spécifique type ULIS. » Quel est le montant que l'on attribue ? Qu'est-ce que fait la Ville dans ce domaine-là? Et comme dans le budget on a un peu de mal à savoir ce qui est réellement mis en œuvre là-dessus, et puis, plus globalement, aujourd'hui, moi j'ai des familles qui sont venues me voir avec des difficultés pour l'accueil de leurs enfants à l'école, au sport. Qu'est-ce qu'on met en place ? Est-ce que vous avez, comme certaines villes, dans l'idée de mettre en place une stratégie de formation d'AESH ou en tout cas de personnes qui seraient là-dessus ? Combien cela coûterait ? Ce qui est un peu décevant dans ce rapport, c'est qu'il y a plein de pistes hyper intéressantes, mais on ne voit pas les moyens que vous mettez derrière, et je pense qu'aujourd'hui la Ville de Champigny, ce serait tout à son honneur de pouvoir mettre des moyens conséquents et éventuellement d'avoir un autre mode de fonctionnement. »

Monsieur le Maire

« Monsieur MAILLER, je vais laisser Aurore THIROUX vous répondre. Je ne sais pas s'il y a d'autres interventions sur ce rapport, mais juste peut-être vous préciser, mais on le fait quasiment à chaque fois, sur chaque sujet, parce que vous avez toujours la même méthode : vous nous l'avez fait pour la condition animale, vous nous l'avez fait sur l'accessibilité, vous nous l'avez fait sur tous les sujets, la méthode est toujours la même et vous ne comprenez pas ce qu'est un budget. Je vous remercie de couper votre micro. »

M. MAILLER

« Ah pardon. »

Monsieur le Maire

« Vous ne comprenez pas comment fonctionnent les budgets publics.

Il y a 100 000 € - alors je vous explique - il y a 100 000 € sur la mission handicap, c'est-à-dire pour prendre en charge les ressources humaines. C'est un budget que nous avons doublé par rapport à ce qui existait dans la mandature précédente. Plus toutes les opérations : cela vient d'être expliqué, notamment avec le Forum handicap que nous avons accueilli et qui sera accueilli dans d'autres communes, comme c'est prévu avec les villes qui le font dans l'intercommunalité avec nous. Là 100 000 €, c'est pour ces opérations-là, mais quand vous nous dites : il faudra 45 ans, vous ne savez vraiment pas compter. C'est comme quand on parle des emprunts et de la dette, vous ne savez pas compter. Quand on a un budget voirie, alors je vais prendre un exemple très simple que vous connaissez, qui est la place Est. La place Est, ce que nous disent les gens qui sont en fauteuil aujourd'hui : « C'est formidable, parce que l'on n'a plus de problèmes de trottoirs, on arrive à accéder. » Eh bien ça, c'est dans le budget de la voirie. Effectivement, ce n'est pas dans le budget de la mission handicap. Et, à chaque fois, c'est la même chose, quand on fait de l'accessibilité, quand on remet à niveau, quand on refait une rampe, par exemple à Auguste-Delaune, eh bien c'est dans le budget des bâtiments, ce n'est pas dans le budget du handicap. Pour autant, cela permet une accessibilité qui n'existait pas auparavant. Voilà. Des exemples, je peux vous en multiplier à n'en plus finir comme ça. Mais vous ne le retrouverez pas dans la mission handicap; par contre, la mission handicap, elle intervient pour faire des préconisations, faire travailler les gens non pas chacun dans son coin, il n'y a pas besoin d'une direction pour cela, c'est justement tout le contraire. Ce que nous faisons aujourd'hui, et qui était la gestion antérieure, c'est précisément de ne pas travailler en silo. C'est de travailler en mode projet, et de faire en sorte que ces questions transversales, elles soient intégrées dans toutes les directions. Elles sont essentielles pour nous. Mais je vais laisser Aurore THIROUX vous répondre. »

Mme THIROUX

« De fait, vous soulignez cette absence de chiffrage, mais il faut bien comprendre que c'est une mission qui est transverse, le handicap. Alors oui, vous parlez de retard, mais je pense que j'ai été claire dans mon introduction. Je l'ai dit : à Champigny, on a énormément de retard, parce que rien, rien n'a été fait pendant des années. »

M. MAILLER (hors micro)

« ...Tout à fait. »

Mme THIROUX

« Je suis désolée de vous le dire. Je prends quand même une obligation qui est là depuis une vingtaine d'années avec une commission, un rapport de sortie sur l'ancienne... Voilà c'est comme cela que l'on traitait le handicap avant. »

M. MAILLER (hors micro)

« Ce sont des actions... »

Monsieur le Maire

« S'il vous plaît ; Aurore THIROUX toute seule. Si vous voulez reparler, vous reparlerez après. »

M. MAILLER (hors micro)

« Ben oui, mais arrêtez de nous insulter... »

Mme ABCHICHE

« Permettez-moi, Monsieur le Maire, d'intervenir parce que là, je commence vraiment à être agacée. Ce que vous venez de faire, Monsieur MAILLER, ça s'appelle du *mansplaining*. C'est quand on coupe la parole à une femme pour lui faire croire que ce qu'elle dit, elle ne le maîtrise pas, et que soi-disant vous le maîtriseriez mieux qu'elle, alors qu'elle est dans son domaine de compétence. Déjà tout à l'heure, vous avez dit quelque chose qui, d'après moi, devrait scandaliser toute l'assemblée, lorsque vous avez dit à Madame THIROUX : « Monsieur Jeanne, sortez de ce corps. » Cela sous-entendrait donc qu'elle a besoin d'avoir un homme qui, quelque part dans son corps, lui dicterait sa conduite et les mots qu'elle doit prononcer. J'ai beaucoup de mal avec ça. Donc je pense que là, il faut s'arrêter avec les propos sexistes. »

Monsieur le Maire

« Bien. Cette précision étant faite et justifiée, je laisse la parole à Aurore THIROUX. Et Monsieur MAILLER, si vous pouvez éviter de faire une discussion en parallèle avec Madame ABCHICHE, écoutez les réponses de Madame THIROUX à la suite de votre intervention. Et si vous voulez dire autre chose, vous le direz après. »

Mme THIROUX

« Ce que je peux également vous dire, c'est que les ateliers ont été entre guillemets ralentis par deux faits. Le premier, c'est effectivement l'organisation du forum qui a beaucoup mobilisé les services, mais je rappelle également que pour obtenir cette classification des bailleurs, parce que là, vous souligniez tout à l'heure en disant : « Je ne comprends pas les bailleurs... » Les bailleurs, ils sont là à chaque commission. Ils viennent, ils viennent, mais ce qu'il faut, c'est entendre ce qu'ils ont à nous dire. Et notamment un bailleur qui s'appelle IDF Habitat. IDF Habitat, il vient pour nous dire que le handicap n'est pas sa priorité. Voilà. Il vient, et il le dit. Donc effectivement, travailler avec des acteurs qui ont cet intérêt en tous les cas pour faire progresser l'accessibilité dans notre Ville, c'est vrai que c'est un sujet, et je comprends qu'il y ait des personnes qui décèdent avant que leur logement soit mis aux normes, étant donné la façon donc ils prennent en compte effectivement ces demandes.

Qu'est-ce que je peux vous dire d'autre ? Pour la formation de nos agents, tous les ans, on a une partie du budget formation qui est dédiée à l'accueil des personnes en situation de handicap. On a chiffré le rapport en vous disant le nombre d'enfants en situation de handicap que l'on accueille chaque année

dans nos structures, que ce soit dans les crèches, que ce soit dans les centres de loisirs. Je rappelle également que les AESH sont des personnels employés de l'État et pas de la commune mais, pour autant, nous leur proposons de les rentrer dans nos effectifs pour le temps du midi afin d'accompagner les enfants en situation de handicap, pour qu'ils aient une journée complète sur le temps d'école. Donc voilà, vous reconnaissez effectivement que des choses sont faites, que de nombreuses choses sont faites, c'est bien, mais je trouve que vos accusations sont quand même à la hauteur de... Enfin... »

Monsieur le Maire

« Bien. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Monsieur MAILLER, brièvement, parce que l'heure tourne. »

M. MAILLER

« Oui. Non, non, c'est juste pour répondre à Madame ABCHICHE. Je pense que votre positionnement est parfaitement ridicule. Je pense que vous ne comprenez pas ce que j'ai dit. Quand on dit à quelqu'un : « Sors de ce corps », c'est simplement que la personne elle a fait, que ce soit une femme ou un homme, elle a fait la même chose, elle a eu la même attitude que la personne à laquelle vous demandez qu'elle sorte de son corps. Vous faites vos interprétations. Je comprends que vous soyez en colère, parce que cela ne vous plaît pas ce que je peux dire sur ce Conseil municipal, mais trouvez d'autres arguments, Madame ABCHICHE. Franchement, vous ne vous grandissez pas. Vous avez quand même une très haute estime de vous-même, et si vous pensez que, de mon côté, je peux avoir ne serait-ce une once de sexisme, eh bien vous vous trompez, Madame, et je pense que ce n'est pas comme cela que l'on fait avancer la cause des femmes. Comme je vous l'ai déjà dit à plusieurs reprises, j'ai fait des propositions dans ce Conseil qui vont dans ce sens-là, et je ne me laisserai pas insulter... »

Monsieur le Maire

« Bien, Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Et quand vous dites que je rabaisse Madame THIROUX, je ne vous cache pas que Monsieur le Maire, depuis le début, me fait aussi passer pour un imbécile. Et voilà c'est le jeu de la politique ici. »

(Brouhaha)

M. MAILLER

« Si, il essaie de le faire mais, heureusement, ça ne réussit pas toujours. Donc je vous prierai, la prochaine fois, d'éviter ce genre de propos, me concernant en tout cas. »

Monsieur le Maire

« Monsieur MAILLER, on ne va pas mener un débat là-dessus mais, très sincèrement, je n'ai vraiment pas besoin de vous faire prendre pour un imbécile. »

M. MAILLER (hors micro)

« Vous essayez, mais ça ne marche pas. »

Monsieur le Maire

« Non, mais je n'ai pas besoin. Vous le faites parfaitement, y compris d'ailleurs dans les propos que vous venez de tenir à l'instant. Je crois que vous le faites, et vous dites en permanence la même chose. C'est que vous ne vous grandissez pas. Personne ne se grandit dans cette assemblée sauf vous... »

M. MAILLER (hors micro)

« Non, non. »

Monsieur le Maire

« Haut de tout. Mais vos propos sont particulièrement limites. En tout cas, donc nous allons prendre acte de ce rapport. Moi, ce que je constate, c'est quand même que la Ville, qui était en déficit sur l'obligation légale, puisque l'on était aux alentours des 5 %, aujourd'hui nous respectons pleinement nos obligations en la matière, et donc nous travaillons. Alors ce n'est pas assez mais, au regard de ce qui se faisait auparavant, c'est déjà beaucoup, et nous continuerons dans cet esprit. Donc on a pris acte de ce rapport, et donc on va pouvoir passer au point suivant, le point 18, Léon NGANDÉ. »

Le conseil municipal a pris acte du rapport

18) Simplification et évolution du règlement de fonctionnement de la politique tarifaire

M. NGANDÉ

« Merci Monsieur le Maire. Il s'agit de la simplification et de l'évolution du règlement de fonctionnement de la politique tarifaire.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la $1^{\rm re}$ commission Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la $5^{\rm e}$ commission Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la $6^{\rm e}$ commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas. On passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Donc le point est adopté, merci. Point numéro 19, Yohann PICOT sur l'attribution d'une subvention. »

à l'unanimité

19) Attribution d'une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association Petits frères des pauvres

M. PICOT

« Merci Monsieur le Maire, bonsoir à tous. Il s'agit de l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association Les Petits Frères des pauvres pour les 20 ans de l'enseigne à Champigny-sur-Marne

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 6^e ainsi que de la 1^{re} commission. »

Monsieur le Maire

« Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Il n'y en a pas. Donc l'attribution de cette subvention est adoptée. Point suivant, donc l'attribution d'une subvention exceptionnelle pour le club de canoë-kayak, Henrique RIBEIRO. »

à l'unanimité

20) Attribution d'une subvention exceptionnelle à la section canoë et kayak du club omnisport Red Star Club de Champigny (RSCC) dans le cadre des Jeux olympiques et paralympiques 2024 (JOP 2024)

M. RIBEIRO

« Bonsoir Monsieur le maire, bonsoir à tous. Donc, en effet, il s'agit de l'attribution d'une subvention exceptionnelle à la section canoë-kayak du club Red Star de Champigny dans le cadre des Jeux olympiques et paralympiques 2024. Donc cette section accueille en son sein un kayakiste de haut niveau, en lice pour les Jeux olympiques 2024, en la personne de Mathurin MADORÉ. Il s'agit d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 3000 €.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents à la 6^e commission Avis favorable à l'unanimité des membres présents à la 1^{re} commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« En ma qualité de dirigeant du club omnisports, je ne prendrai donc pas part à ce vote. »

Monsieur le Maire

« Alors rien ne vous y oblige, vous faites comme vous voulez, mais là, c'est pour la section kayak. C'est le reversement. Donc c'est comme vous voulez. Je ne sais pas si Monsieur SUDRE aura la même position. Non, il est en discussion.

(À Monsieur SUDRE)

Monsieur MAILLER indiquait qu'il ne prenait pas part au vote sur l'attribution de cette subvention compte tenu de ses fonctions. Est-ce qu'il en va de même de votre part, Monsieur SUDRE ? »

M. SUDRE

« Non, je ne voterai pas. »

Monsieur le Maire

« Donc est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Donc il y en a 2, et le rapport est adopté, je vous remercie pour Mathurin MADORÉ. Le point numéro 21, donc la convention dans le cadre de l'AMI, Christine ARRON. »

à l'unanimité

2 NPPV M. MAILLER, M. SUDRE (membres du Conseil d'administration du RSCC)

21) Signature de la convention ayant pour objet le versement d'une subvention versée au titre de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Vivez les Jeux de Paris 2024 dans votre commune de la Métropole du Grand Paris » par la Métropole du Grand Paris pour le projet de valorisation des Jeux olympiques et paralympiques 2024

Mme ARRON

« Bonsoir chers collègues. Il s'agit de la signature de la convention ayant pour objet le versement d'une subvention au titre de l'appel à manifestation d'intérêt « Vivez les jeux de Paris 2024 dans votre commune de la Métropole du Grand Paris » par la Métropole du Grand Paris pour le projet de valorisation des Jeux olympiques et paralympiques 2024.

La métropole du Grand Paris a accordé le 20 décembre 2023, au titre du dispositif Vivez les Jeux de Paris 2024 à notre commune de la Métropole du Grand Paris une subvention à hauteur de 185 378 € en faveur de la réalisation des Jeux olympiques et paralympiques 2024. Pour mémoire, le montant total du projet est estimé à hauteur de 448 000 €. À cet effet, il convient de signer la convention ayant pour objet les engagements réciproques des deux parties ainsi que les modalités de versement de cette subvention.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 6e et de la 1re commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas. Alors avant de passer au vote, je voulais, puisqu'on est sur les Jeux olympiques, dire quelle a été notre satisfaction à Champigny de voir Christine ARRON porter la flamme olympique, non pas à Champigny puisque les élus n'ont pas le droit de porter la flamme dans la Ville où ils sont élus, mais en Guadeloupe. Et donc c'était un beau symbole aussi, une partie de notre Ville qui brillait de l'autre côté de l'Atlantique. Et donc on en est vraiment ravis. Je vous propose donc de passer au vote : qui est pour ? Donc le point est adopté. Point numéro 22, Philippe BOULAY. »

à l'unanimité

22) Signature de la convention ayant pour objet l'allocation et la diffusion de billets par la Métropole du Grand Paris afin de permettre au plus grand nombre d'administrés d'accéder aux Jeux olympiques et paralympiques 2024

M. BOULAY

« Merci Monsieur le Maire. Cette délibération a pour objet la signature de la convention ayant pour objet l'allocation et la diffusion de billets par la Métropole du Grand Paris afin de permettre au plus grand nombre d'administrés d'accéder aux Jeux olympiques et paralympiques 2024. La Métropole du Grand Paris attribue à Champigny-sur-Marne, à titre gracieux, 320 billets pour les Jeux olympiques et 117 billets pour les Jeux paralympiques 2024. Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les termes de la convention d'attribution des billets versés par la Métropole du Grand Paris, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout document administratif en exécution de la présente délibération.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 6e et de la 1e commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas. On passe au vote : qui est contre ? Abstentions ? Refus de vote ? Donc le point est adopté. Point numéro 23, Alain CHATAUD, pour la programmation des classes transplantées. »

à l'unanimité

23) Programmation des classes transplantées pour l'année scolaire 2024-2025

M. CHATAUD

« Programmation des classes transplantées pour l'année 2024-2025. Le programme présenté est celui des classes transplantées. 28 classes transplantées ont été votées par le Conseil municipal. Elles ont été réalisées en 2024. 620 enfants en ont bénéficié. Pour 2024 2025, la poursuite de l'effort est proposée de nouveau : le départ de 28 classes transplantées avec 6 classes de 14 jours et 22 classes de 8 jours. Elles se dérouleront dans les 3 centres de vacances municipaux, qui permettront le départ de 600 à 650 enfants. En conclusion, il est proposé la reconduction de 28 classes transplantées pour l'année scolaire 2024-2025 qui se dérouleront dans les trois centres municipaux de Fumet, Oléron et Argelès-sur-Mer.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{re} commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Donc le point est adopté. Je vous remercie. Point numéro 24, donc Saphir AKKOUCHE pour l'approbation de la convention de partenariat pour les séjours enfants Pass colo. »

à l'unanimité

24) Approbation de la convention de partenariat Séjours enfants Pass colo – convention Pass colo 2024 – structure N° 6686

M. AKKOUCHE

« Merci Monsieur le Maire. Donc cette délibération concerne l'approbation de la convention de partenariat Séjours enfants Pass colo, qui est donc un nouveau dispositif mis en place par les services de l'État pour permettre à tout enfant d'accéder aux colonies de vacances dans le cadre d'un séjour collectif. C'est géré par la CAF, et vous retrouvez donc le montant de départ en fonction du quotient familial dans le rapport.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 6^e et de la 1^{re} commission également. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Donc le point est adopté. Point numéro 25, la convention pluriannuelle relative au renouvellement de la Cité éducative, Jean-Claude FORHAN. »

à l'unanimité

25) Convention pluriannuelle relative au renouvellement de la Cité éducative

M. FORHAN

« Mes chers collègues, convention pluriannuelle relative au renouvellement de la Cité éducative. Le Conseil municipal du 7 février 2024 a approuvé la demande de renouvellement du label Cité éducative auprès de l'État. Le montant de l'enveloppe allouée par l'État au projet de Cité éducative est de 300 000 € au titre de l'année 2024. Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la convention pluriannuelle relative au renouvellement de la Cité éducative.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 5^e et de la 1^{re} commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Madame CAPORAL. »

Mme CAPORAL

« C'est une question : je voulais savoir si le montant avait augmenté ou pas du tout. »

Monsieur le Maire

« C'est noté. On va vous répondre. Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Est-ce qu'il serait possible justement d'avoir un bilan du fonctionnement de la Cité éducative, dans la mesure où certaines associations, semble-t-il, ont fait des demandes de financement dans ce cadre-là et n'ont manifestement pas eu de réponse. Est-ce que vous pouvez nous clarifier peut-être la procédure pour pouvoir en bénéficier ? Et comme nous l'avions fait précédemment, nous sommes très interrogatifs sur ce dispositif qui n'a de pérennité que si l'État décide de le mettre en place, donc nous prendrons la même position que nous avions prise à l'époque, puisque nous sommes plutôt pour du droit commun que de la contractualisation de ce type, on votera contre cette convention. »

Monsieur le Maire

« Très bien, c'est noté. Écoutez, nous aussi, nous sommes vigilants sur les questions qui dépendent de l'État, et ce d'autant plus que l'on ne sait pas quelles seront les politiques qui seront menées dans quelques semaines. Et donc nous avons tout lieu d'être inquiets, mais en tout cas, de nous saisir des dispositifs qui existent et de les pérenniser, au moins le temps qu'ils existent. Mais je vais laisser Alain CHATAUD vous répondre sur les questions que vous avez posées, notamment de financement et de bilan. »

M. CHATAUD

« Oui, il y a eu une augmentation du financement de l'ordre de 100 000 € par rapport à la dernière convention. En ce qui concerne les associations, il y a eu un appel à projets. Il y a une association qui a répondu à l'appel à projets sauf que c'était hors champ, donc cela n'a pas été retenu par la préfecture. »

M. MAILLER

« Et la procédure, à qui faut-il la déposer ? »

M. CHATAUD

« Cela a été fait au niveau du principal du collège. Il les communique parce que l'on est à trois, c'est tripartite. »

Monsieur le Maire

« En sachant que le dispositif de la Cité éducative n'est pas un mode de guichet de financement d'associations, mais dépend véritablement de l'objet qui est fixé dans l'accord même de ce qu'est cette convention, de l'esprit éducatif. Donc on passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Des votes pour ? Donc le rapport est adopté, je vous remercie. Dernier point à l'ordre du jour, donc c'est l'octroi d'une protection fonctionnelle accordée à notre collègue, Léon NGANDÉ. »

à la majorité

43 votes pour dont 9 procurations (Mme DEGAGER-PHALANCHERE, M. VIGUIE, Mme BENOLIEL, Mme DONATIEN, Mme SAILLAND, M. LATRONCHE, Mme DE OLIVEIRA, Mme NGANDE, Mme ADOMO) **2 votes contre de** M. MAILLER et M. SY

26) Octroi de la protection fonctionnelle à Monsieur Léon NGANDÉ, 16e adjoint au Maire

Monsieur le Maire

« Dans le cadre de ses fonctions, Monsieur NGANDÉ a fait l'objet de menaces de mort et de violences verbales importantes lors notamment d'une réunion publique, et donc vous avez les éléments qui motivent cette protection fonctionnelle. Le régime de la protection fonctionnelle a changé. Aujourd'hui, il doit être bien évidemment motivé, mais il doit être aussi en lien avec la fonction telle qu'elle existe au sein d'un exécutif. Donc vous avez l'ensemble des éléments. Est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions ? Monsieur Christian FAUTRÉ. »

M. FAUTRÉ

« Si les faits sont exacts, et ils le sont, il est évident qu'il faut accepter l'octroi de la protection fonctionnelle à Monsieur NGANDÉ. Bien évidemment. On a des appréciations différentes, des options politiques différentes, on a des divergences profondes, et c'est le cas sur l'ANRU bien évidemment mais, à partir du moment où la majorité a voté, c'est évidemment normal qu'un élu de cette majorité travaille à mettre en œuvre ce pourquoi on a voté. Et si l'on n'est pas d'accord avec les gagnants, on vient, on discute, on échange, on fait des propositions, et on avance ensemble, et peut-être que le projet peut avancer. Mais c'est là que j'en viens à la fin de mon propos. Il faut aussi faire en sorte que, dans ces réunions d'information, de concertation, de construction, de co-construction - j'espère qu'elles sont de co-construction - les personnes qui expriment des choses, des avis soient écoutées, entendues, parce que sinon, et je répète je suis totalement en désaccord sur ce type de propos et de manière de faire d'individus que je ne connais pas. Donc voilà, je suis clair là-dessus : les élus ne peuvent pas être insultés, comme ils le sont trop souvent en ce moment sous prétexte que l'on n'est pas d'accord avec eux, ou avec elles bien évidemment. Là-dessus, je suis totalement intraitable, et c'est normal que nous apportions notre soutien à M. NGANDÉ mais, en même temps, il faut aussi permettre à ce que le débat soit constructif et que chacune des parties présentes soit écoutée. Sinon il peut y avoir effectivement de la colère. Donc voilà : non aux invectives et aux menaces de mort, mais oui à ce que les élus fassent en sorte que les personnes présentes, les locataires soient écoutés et entendus. »

Monsieur le Maire

« Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Monsieur SY. »

M. SY

« Merci Monsieur Jeanne. Bien entendu, dans le cadre de cette demande de protection fonctionnelle, on votera bien entendu pour, parce que, s'il y a eu des menaces injurieuses, des propos graves ou racistes, bien sûr que l'on est pour la défense des élus. Par contre, j'ai plusieurs questions : est-ce que vous pouvez nous en dire plus sur le lieu, à quel moment cela s'est déroulé, et également dans le cadre de cette demande de protection fonctionnelle, est-ce qu'une plainte a été déposée, et si oui, quels sont les motifs de cette plainte ? Contre qui ? Merci. »

Monsieur le Maire

« Bien, écoutez, est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Non. Ce que je peux vous dire, c'est que j'entends votre position, Christian FAUTRÉ, et je suis ravi de vous l'entendre dire ici officiellement. Je n'avais pas de doute que vous tiendriez ces propos. Pour autant, les gens qui étaient sur votre liste,

qui ne sont pas dans cette approche et qui ne pacifient pas les choses dans le cadre républicain, tel que vous venez de le faire, et c'est bien que vous le fassiez ce soir, cela lève au moins une ambiguïté sur un certain nombre de vos colistiers.

Monsieur SY, sur les questions que vous posez, je vous renvoie à ce qui est écrit dans la délibération. Tout est très clairement précisé. Bien évidemment, une plainte est en phase d'instruction, et donc nous verrons ce qui sera décidé par la justice si ce n'est pas classé sans suite, et si véritablement l'instruction va jusqu'au bout. Mais, en tout état de cause, quelles que soient nos différences, rien ne peut justifier des propos racistes comme je les ai entendus, des menaces de mort comme je les ai entendues, à l'égard d'un élu quel qu'il soit, qu'il soit de la majorité, qu'il soit de la minorité, ce genre de choses ne sont pas acceptables. Et il est vrai que dans ce quartier, comme dans notre pays actuellement, certains invectivent la violence, et ce n'est pas étonnant que l'on se retrouve dans cette situation-là. En tout cas, elle est très condamnable. Donc j'espère que ce point sera voté à l'unanimité. Si ce n'était pas le cas néanmoins, les choses seraient un peu plus claires. Et qu'au-delà de ce vote, que certains changent leurs attitudes. Je vous propose donc de passer au vote : qui est pour ? Je vous remercie.

Je n'ai pas été saisi de questions diverses. »

Questions diverses

M. MAILLER (hors micro)

« Ben, vous ne nous avez pas posé la question. »

Monsieur le Maire

« En général, vous le dites dès le départ. Donc je vais prendre les questions diverses et après j'aurai une information complémentaire à vous communiquer. Est-ce qu'il y a donc des questions diverses ? Deux questions diverses. Monsieur MAILLER. »

...

Monsieur le Maire

« Allumez le micro pour que je puisse vous entendre. »

M. MAILLER

« Excusez-moi, il est tard. J'en oublie les procédures. Concernant la fresque de Chloé WARY, j'ai cru comprendre par la presse que, a priori, je dirais qu'elle contestait un petit peu la décision de la commune. Et moi, ma question déjà, c'était de vous faire remarquer, Monsieur le Maire, contrairement à ce que vous avez dit, visiblement, le bout de facture que vous nous avez donné, puisque l'on ne voyait que le montant, il y en avait pour, de mémoire, à peu près 900 €. Je ne pense pas, contrairement à ce que vous avez dit, que 900 €, c'est pour couvrir juste un petit bout. Et quand on voit ce qu'il y a écrit dessus, évidemment, on se rend bien compte que l'objectif c'était de recouvrir la totalité de la fresque, et donc ma question est de savoir : est-ce que cette fresque va être réintroduite sur un autre support ou est-ce que, effectivement, on va aller au contentieux avec Chloé WARY ?

Ma deuxième question concerne nos collègues conseillers départementaux, et vous indirectement aussi, puisque l'on vient d'apprendre la suppression de l'aide départementale sur la carte Imagine R. Quelle est la position de la commune et quelle est la position qu'ont prise nos collègues du Département puisque, pour nous, c'est une mesure qui, en ces temps difficiles, est incompréhensible, quand bien même on aurait des problématiques financières. Puisque vous êtes meilleur gestionnaire que les précédents, je trouve dommage que vous n'ayez pas réussi à trouver les solutions pour maintenir cette aide, dont beaucoup de familles ont besoin, et... »

Monsieur le Maire

« On a noté les questions, Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Pardon?»

Monsieur le Maire

« On a noté les questions. »

M. MAILLER

« Oui, ben je peux terminer. »

Monsieur le Maire

« Non, non. »

M. MAILLER

« Ah c'est comme votre tribune, il y a un nombre... »

Monsieur le Maire

« Non, mais ce n'est pas un débat, c'est une question. Posez votre question. »

M. MAILLER

« Je vais terminer mais, en même temps, quand vous posez une question, vous mettez un peu de contexte quand même, hein ? »

Monsieur le Maire

« Mais ce n'est pas 3 heures le contexte. »

M. MAILLER

« Eh bien vous me direz le nombre de mots que j'ai le droit de placer la prochaine fois, ça ira plus vite. »

Monsieur le Maire

« Monsieur SY. »

M. SY

« Alors merci. J'ai vu que ces derniers jours, vous étiez très impliqué dans le cadre des élections législatives, comme la majorité de vos élus. C'est très bien. Par ailleurs, j'ai vu ces derniers jours,

circuler dans un ensemble de boîtes aux lettres, des courriers où vous appeliez à soutenir deux candidats qui sont dans deux familles politiques différentes. Le premier c'est Monsieur BERRIOS, le Maire de Saint-Maur, qui est apparenté LR; dans un autre courrier que vous avez écrit appelant à soutenir monsieur Mathieu LEFÈVRE, député sortant. Ma question est très simple : qui paye ces courriers que vous écrivez à tous ces Campinois ? »

Monsieur le Maire

« Alors je vais essayer de répondre à vos questions très brièvement. La première sur la fresque de Chloé Wary: eh bien écoutez, le coût de l'intervention, effectivement c'est l'effacement puisqu'une fois qu'il avait été réalisé, pas par rapport à ce que nous avions demandé, la prestation devait bien être payée. Nous avons proposé à Chloé Wary de refaire la même œuvre, elle a refusé. Si elle veut aller au contentieux, c'est sa liberté. Peut-être qu'elle a envie de gagner plus d'argent que de refaire la fresque. C'est son choix. Il lui appartiendra de le confirmer ou pas, et on verra ce qui sera décidé par la justice. Concernant la position des conseillers départementaux, Monsieur MAILLER, vous voulez toujours apporter des débats à un niveau qui n'est pas le vôtre. Je vous l'avais déjà dit pour les débats à l'Assemblée nationale, vous nous proposez de refaire des lois. Je vous avais même suggéré de vous présenter aux élections législatives et, une fois de plus, je constate que vous êtes un homme sans courage. Vous ne vous êtes pas présenté aux élections législatives, vous auriez pu refaire des lois. Je sais que vous vouliez mon soutien mais, Monsieur SY vient de le dire : je soutiens d'autres candidats, et donc pas vous, malgré votre hauteur qui rabaisse tout le monde. Eh bien pas vous. Je ne vous soutiens pas effectivement, mais ça ne vous surprendra pas. Si demain, vous avez envie de parler des débats qui ont lieu au Conseil départemental, je vous invite à vous présenter aux élections départementales. Vous pourrez en parler avec le Président du Département et les conseillers départementaux.

Quant aux élections législatives, Monsieur SY, eh bien qui paye ? Ben les candidats. C'est les candidats qui font des supports. Et oui, j'ai le droit de soutenir les candidats qui ont des sensibilités politiques proches, même s'ils ne sont pas dans les mêmes partis, mais c'est très différent de vous qui, au moment des municipales, se revendiquait de Monsieur BESANCENOT, au moment des départementales se revendiquait d'Europe-écologie-les verts avec Monsieur JADOT, en exploitant d'ailleurs la mort d'un enfant, qui ensuite, au moment des municipales, exploitait autre chose, puisque vous étiez après, au moment des présidentielles, pour Monsieur MÉLENCHON. Maintenant, vous êtes LFI. On ne sait jamais trop. Votre positionnement vous appartient, et je n'ai aucun problème avec ça. Mais vous me permettrez, en tant que citoyen et en tant qu'élu, de soutenir les candidats que je souhaite pour faire barrage aux extrêmes, et aux extrêmes au pluriel.

Dernier élément que je tenais à vous communiquer... Il n'y a pas de débat sur les questions diverses. Un dernier élément que je souhaitais vous communiquer, c'est une information complémentaire : donc je vous informe que j'ai été amené à procéder à une décharge de fonctions à l'égard de Madame Aurélie GARCIA, DGA, pour perte de confiance. Et donc je tenais à vous en informer ce soir.

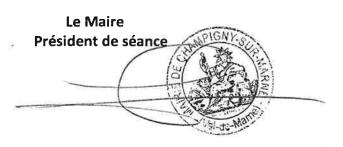
Il ne me reste plus qu'à vous souhaiter une bonne nuit puisqu'il est déjà 0 h 06.

Bonne soirée et bel été à Champigny avec le passage de la flamme olympique qui égayera nos cœurs. »

La séance est levée le 27 juin à 0 h 06.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à OOHO6.

et ont, les membres présents, signé après lecture.





NB: IL EST RAPPELE QU'EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2121-26 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES TOUTE PERSONNE PHYSIQUE OU MORALE A LE DROIT DE DEMANDER COMMUNICATION:

- > DES PROCES-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL
- > COPIE DES DELIBERATIONS
- > COPIE DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.
- > PROCES VERBAL PUBLIE LE 0 9 OCT. 2024